

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 2021 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DU PARC »

LE RAPPORT MORAL	3
<u>I. PRESENTATION GENERALE</u>	<u>5</u>
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	7
NOS PARTENAIRES	10
<u>II. LE SERVICE PETITE ENFANCE</u>	<u>13</u>
<u>III. LE SERVICE ENFANCE</u>	<u>16</u>
L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE	17
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	20
LES SEJOURS ACCESSOIRES	25
<u>IV. LE SERVICE JEUNESSE</u>	<u>27</u>
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	27
LE FONCTIONNEMENT	27
LA FREQUENTATION DES ADOLESCENTS	28
LA TARIFICATION	29
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	29
BILANS ET PERSPECTIVES	30
<u>V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE</u>	<u>31</u>
LES FINALITES DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DU PARC	31
LE COMITE DE COORDINATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE	31
LE COMITE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	31
LA PROGRAMMATION DES ACTIONS	32
LES ACTIONS PORTEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ESPACES DE VIE SOCIAUX	32
FICHE ACTION REAAP : « 2021, UNE ANNEE COULEUR DE VIE ! »	33
FICHE ACTION : « COURS DE COUTURE 2021/2022 »	35
FICHE ACTION : « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 »	37
FICHE ACTION : « PARC EN FAMILLE »	39
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE YOGA »	41
FICHE ACTION : « BALADE CONTEE ET GOURMANDE 2021 »	43
FICHE ACTION : « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »	45
FICHE ACTION : « ÉDUCATION A L'UTILISATION DES ECRANS »	47
FICHE ACTION : « ATELIER TRICOT »	50
FICHE ACTION : « VACANCES LOISIRS POUR TOUS »	52
FICHE ACTION : « PERMANENCES ADMINISTRATIVES, NUMERIQUES ET SOCIALES »	54
FICHE ACTION : « FESTIVAL CHAUVÉ CINE-MOMES »	56
<u>VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER</u>	<u>59</u>
LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2021	59

LES CHARGES DE L'EXERCICE 2021	63
LE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021	68
L'ANALYSE FINANCIERE	68
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU	72
ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	75
ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME	77
ANNEXE 4 – LA TARIFICATION	79
ANNEXE 5 – LE RAPPORT FINANCIER 2021	83
ANNEXE 6 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2022	110
ANNEXE 7 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2022	112

LE RAPPORT MORAL

2021

- La maison du parc -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants. En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Mme Laëticia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

À la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants. En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pòlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance et, en 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m2 dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune. Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration. Le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

En 2019 et en partenariat avec la commune de CHAUVÉ et la Caisse d'Allocations Familiales, l'association renouvelle son agrément Espace de Vie Sociale pour la période 2020/2023. Les activités Taps, mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014, sont arrêtées avec le retour des semaines d'école à quatre jours.

Les années 2020 et 2021 sont marquées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 ayant pour conséquence une fermeture partielle des activités de l'association.

En 2021, le conseil d'administration propose aux adhérents de trouver une nouvelle dénomination, plus représentative des quatre services associatifs : petite enfance, enfance, jeunesse et espace de vie sociale. L'association « La maison des enfants » devient, en assemblée générale du 27 juin 2021, l'association « La maison du parc ».

Le fonctionnement de l'association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'association à accueillir des enfants de moins de six ans ;

- Une autorisation de la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz permettant à l'association de bénéficier des locaux communautaires et d'y recevoir du public.

b. Les missions

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, tout en respectant les rythmes et en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment à :

- ✱ assurer l'accueil des jeunes enfants (micro crèche, etc.) ;
- ✱ assurer l'accueil des enfants (périscolaire, de loisirs, séjours collectifs, vacances, etc.) ;
- ✱ animer un lieu de vie et des loisirs dédiés aux adolescents ;
- ✱ proposer des activités socioculturelles à destination des usagers ;
- ✱ mettre en place toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des personnes.

c. Les locaux

Plusieurs locaux sont utilisés par l'association sur les différents secteurs :

- ✱ la maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m², cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.
Un jardin sécurisé permet aux enfants de profiter d'une structure de jeux et d'activités en extérieur ;
- ✱ la maison des enfants, bâtiment communautaire d'une surface d'environ 550 m², est répartie en plusieurs espaces : une salle pour les enfants de 3 à 5 ans, une salle pour les enfants de 6 à 10 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique ;
- ✱ la maison des jeunes, bâtiment communal d'une surface d'environ 60 m², comprend une salle avec une cuisine, un bureau, un salon et du matériel pédagogique ;
- ✱ des salles communales permettant l'accueil des adhérents sur des activités de loisirs : un bureau d'accueil à la mairie, la salle de motricité de l'école du parc et la salle killala.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.¹ a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2021. Composé de onze membres, celui-ci a élu M. Olivier ROSSETTINI aux fonctions de Président au C.A. du 05 juillet 2021 et a validé la cooptation d'une nouvelle administratrice, portant à douze la composition de celui-ci.

En 2021 et comme l'année précédente, les administrateurs ont travaillé particulièrement sur l'organisation des services, ceux-ci étant impactés par les décisions administratives de l'État (confinement/couvre-feu, activité partielle, procédures sanitaires). Les activités de l'association ont fait l'objet de nombreuses modifications pour adapter les fonctionnements des accueils aux besoins des familles et aux contraintes réglementaires en cours.

Les administrateurs ont, par ailleurs, travaillé sur la définition de nouveaux statuts et la création d'une nouvelle dénomination associative.

Enfin, les commissions « Finance et employeur » ont été remplacées par des fonctions d'administrateurs référents² pour mieux accompagner l'évolution de la maison du parc. Celles-ci permettent de présenter les actualités des services lors des séances de C.A..

b. La référence « Finance et trésorerie »

La référence « Finance et trésorerie » assure un suivi des engagements de charge et des décisions en matière de gestion du personnel (congés, heures supplémentaires, absences).

Elle exerce un contrôle des procédures comptables, valide les factures reçues. Elle définit également les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements.

Cette référence est réalisée par la trésorière de l'association, Mme Catherine LELASSEUX.

c. La référence « Micro crèche »

La référence « Micro crèche » permet le suivi de l'activité « Petite enfance » : actualités du service, perspectives et évolutions des projets, difficultés rencontrées au quotidien, étude des besoins des familles.

¹ Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.72

² Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.75

Cette référence est réalisée par une administratrice, Mme Alice GOULEAU.

d. La référence « Espace de vie sociale »

La référence « Espace de vie sociale » permet le suivi de l'agrément porté par l'association, co-construit avec la commune de Chauvé et financé par la C.A.F..

Dans ce cadre, la référente participe au Comité d'Animation de la Vie Sociale, groupe de travail qui regroupe les acteurs socio-éducatifs du territoire et acteurs de la vie locale. Elle représente également l'association lors du Comité de coordination, organe réunissant les trois partenaires signataires de la convention tripartite : commune de Chauvé, C.A.F. de Loire-Atlantique et La maison du parc.

Cette référence est réalisée par une administratrice, Mme Sophie QUERNEZ.

e. La référence « Comité social & économique – CSE »

La référence « Comité social et économique » représente la fonction employeur de l'association auprès des représentants du C.S.E.. Lors de réunions mensuelles, ces derniers portent à la connaissance des administrateurs des questions sur la sécurité, l'hygiène, les conditions de travail, etc. À l'issue de ces échanges, les administrateurs y répondent et/ou peuvent solliciter l'avis du C.A..

Cette référence est réalisée par deux administratrices, Mme Laure BENARD et Mme Sonia PALVADEAU.

f. L'équipe salariée

L'association comprend douze salariés³, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance et cinq animateurs socioculturels.

Les emplois représentent un volume total de 9.37 équivalents temps plein (E.T.P.) dont 3.66 E.T.P. spécifiquement rattachés à la micro crèche. Les autres emplois sont partagés sur les secteurs enfance, jeunesse et adulte/famille.

Les salariés, en fonction des services, sont répartis sur trois sites : la maison des enfants, la maison des jeunes et la maison des p'tits loups.

Plusieurs faits particuliers ont ponctué la vie de l'équipe pédagogique, notamment :

- Mme Fiorenza LEROUX, animatrice et responsable des séjours, est revenue dans l'association au 1^{er} janvier 2021 après un congé maternité de plusieurs mois. Nous remercions Mme Mélanie ESNAULT pour le remplacement qu'elle a effectué sur cette période ;

- Mme Marion BUTON, directrice de la micro crèche, a diminué partiellement son activité professionnelle pour accueillir un heureux événement dans le premier trimestre 2022. Nous remercions Mme Élodie VERDON, animatrice petite enfance, qui la remplacera sur ses fonctions éducatives le temps du congé maternité ;

- Enfin, Mme Mélanie ESNAULT a rejoint l'équipe pédagogique, à durée indéterminée, depuis le 01 janvier 2021.

Nous remercions particulièrement Mme Valérie DUPONT et Mme Alicia QUIGNON, animatrices qui effectuent de nombreux remplacements dans l'association du fait des normes sanitaires appliquées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et au regard des augmentations de fréquentation sur le secteur enfance.

Nous saluons l'investissement des salariés, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants, des adolescents et, plus largement, de tous les adhérents tout au long de cette année 2021.

g. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de CHAUMES EN RETZ, l'association a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'A.F.R. et mise à la disposition

³ Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.77

de la M.D.P., Anne BELLANGER est intervenue tous les lundis et mardis, pour un volume hebdomadaire de dix heures.

h. Bilan des formations

Le plan de formation 2021 avaient pour objectifs de :

- ✱ Sécuriser les pratiques professionnelles en lien avec l'accueil de public vulnérable ;
- ✱ Développer de nouvelles compétences éducatives ;
- ✱ Renforcer des compétences professionnelles en cours d'acquisition par certains salariés ;
- ✱ Développer des compétences permettant la réalisation d'une communication simple et adaptée aux besoins des adhérents.

Pour l'exercice 2021, neuf salariés auront eu accès à des formations professionnelles, selon le tableau présenté ci-dessous :

FORMATIONS 2021	S.S.T.	Incendie équiper 1ère intervention	Boostez votre créativité pour favoriser l'expression et le bien-être des enfants	Pinnacle 16	The GIMP	BAFA	Wordpress initiation	Utiliser l'humour en structure P.E.
BITAUDEAU Patricia								
BOUGHANMI Laëtia	x	x						Annulée
BOURDOISEAU Antoine	x	x						
BRELET Nolwenn					x		x	
BUTON Marion								
CAMUS Alexandra	x	x						
COUTON Florian				x				
DOUSSET Sylvie	x	x						
ESNAULT Mélanie	x	x	Annulée	x	x			Annulée
HÉRIVAUX Maxime								
LEROUX Fiorenza								
PELEGREIN PARDOU Manon			Annulée					
DUPONT Valérie						x		

FORMATIONS 2021	Accompagner l'expression émotionnelle de l'enfant	Gestion, postures et prévention des TMS	Les transmissions au serv. de l'accomp. de l'enfant et de sa famille	Principes comptables de base	Lire avec des tout-petits	Initiation à la photo numérique
BITAUDEAU Patricia		Annulée	Annulée			
BOUGHANMI Laëtia						
BOURDOISEAU Antoine						
BRELET Nolwenn						
BUTON Marion				Annulée		
CAMUS Alexandra					Annulée	
COUTON Florian						
DOUSSET Sylvie						
ESNAULT Mélanie	Annulée					Non réalisée
HÉRIVAUX Maxime						
LEROUX Fiorenza						
PELEGREIN PARDOU Manon						
DUPONT Valérie						

Pour l'exercice 2021, sept formations ont été annulées à l'initiative des organismes de formation, avec deux constats réalisés : l'épidémie de Covid-19 a fragilisé le déploiement des formations professionnelles avec des sessions incomplètes amenant les organismes de formation à les annuler ; plusieurs formations ont été référencées chez un même organisme de formation, avec un plan de formation qui peut être fragilisé si cet opérateur n'arrive pas à les déployer.

Il est noté que quatre formations ont été réalisées sur un format collectif et sur site.

Pour financer l'ensemble de ces charges, l'association a sollicité l'O.P.C.O. Uniformation, organisme en charge de la formation professionnelle dans la branche de l'animation.

Nos partenaires

La maison du parc bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Depuis 2019, les compétences « enfance et jeunesse » sont exercées par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle afin de déterminer un cadre collaboratif permettant l'exécution du projet associatif.

Pour l'exercice 2021, la communauté d'agglomération a versé une subvention de 109 936 Euros pour le fonctionnement des services enfance et jeunesse. Ce partenariat se traduit de différentes manières :

- la communauté d'agglomération apporte une contribution financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires ;
- elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel aux services administratifs et techniques ;
- elle assure la gestion du bâtiment dédié à l'enfance.

Nous remercions Monsieur le Président ainsi que son conseil communautaire et les services administratifs pour leur accompagnement dans ce partenariat en développement.

b. La commune de CHAUVÉ

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison du parc de différentes manières.

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement pour l'espace de vie sociale, à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2021, service dédié aux habitants de la commune de Chauvé, et en mettant à disposition des locaux municipaux.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la médiathèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, spectacles vivants...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal, les services techniques et administratifs pour leur soutien et implication auprès de notre association.

c. La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison du parc à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.54 Euros par heure de « présence enfant ».

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et a été appliquée pour les exercices 2016 à 2019. Elle a été reconduite pour la période 2020/2023.

Pour l'année 2021, la C.A.F. de Loire Atlantique a soutenu les projets de l'association à travers différents financements :

- Les Fonds Publics et Territoires : 4 000 Euros pour l'aménagement des espaces de repos, 4 300 Euros pour équiper un espace informatique et 2 500 Euros pour équiper la cour de matériel sportif.
- Le Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité : 1 000 Euros pour le projet « 2021, une année couleur de vie » ;
- Les fonds locaux : 5 000 Euros pour l'Espace de Vie Sociale.

Concernant la M.S.A. et pour l'exercice 2021, dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité, l'association a perçu une aide de 100 Euros pour le projet « 2021, une année couleur de vie » ;

d. Le Conseil Départemental de Loire Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

En 2021, notre association a reçu une subvention de 2 500 euros dans le cadre du projet sur « La justice, du principe aux institutions ». Ce projet est détaillé dans la partie dédiée au service jeunesse.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Depuis 2021, l'association participe également au « Réseau Vie Sociale », animé et coordonné par le Conseil Départemental, afin d'échanger sur les actions à caractère social présentes sur l'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz.

Dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité, l'association a perçu une aide de 300 Euros pour le projet « 2021, une année couleur de vie » ;

e. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle. Cette nouvelle structure administrative reprend les compétences exercées par l'ancienne Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La maison du parc doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

Le S.D.J.E.S est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2021, l'association a bénéficié d'un financement pour la maison des jeunes dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Cette enveloppe pluriannuelle, échelonnée initialement sur les exercices 2019 à 2021, a été renouvelée sur les exercices 2022 à 2024 et vient renforcer le financement d'un poste de travail sur la maison des jeunes. Pour 2021, cette aide était de 7 107 Euros.

f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.P. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44 Elle sécurise le fonctionnement de l'association puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;

- ✓ Une convention d'adhésion : cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

g. Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les animatrices du R.A.M. sur la Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz proposent un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

II. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Service ouvert depuis le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à quatre ans dans un bâtiment de 108 m² dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

a. Les objectifs de la micro crèche

Il est présenté ci-dessous les quatre orientations que l'équipe éducative souhaite mettre en place tout au long de l'année dans la micro crèche :

- ✕ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- ✕ Favoriser les développements psychomoteurs et cognitifs de chaque enfant ;
- ✕ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✕ Développer l'éveil des enfants à travers la découverte de leur environnement.

Ces objectifs sont questionnés tout au long de l'année.

b. Le fonctionnement

La micro crèche est ouverte quarante neuf semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Quatre salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (directrice), une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une animatrice petite enfance.

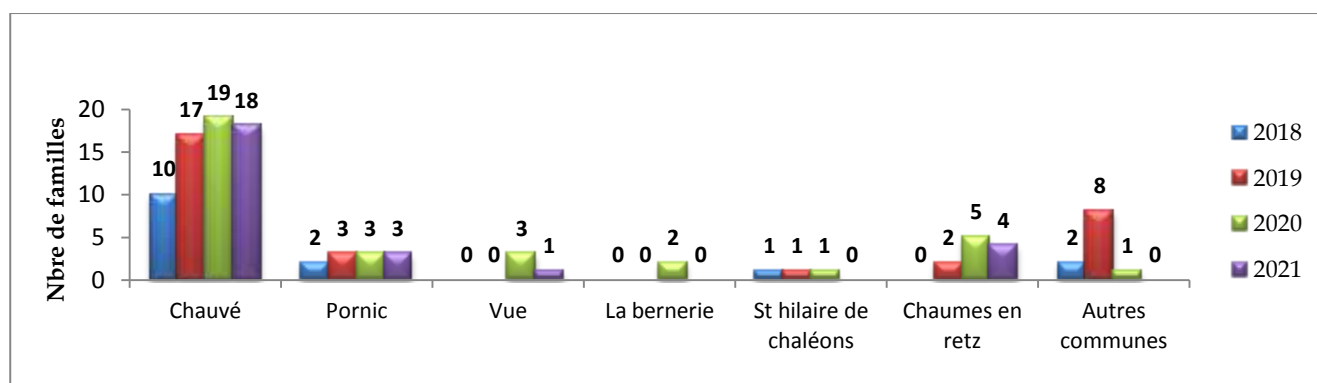
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. En fonction de l'accueil choisi, les familles remplissent un dossier administratif et un contrat est conclu sur une période déterminée.

Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

c. Les données sociologiques

La micro crèche est un service ouvert à toutes les familles du Pays de retz. Pour 2021, la répartition des familles, par commune, est présentée par le tableau suivant :

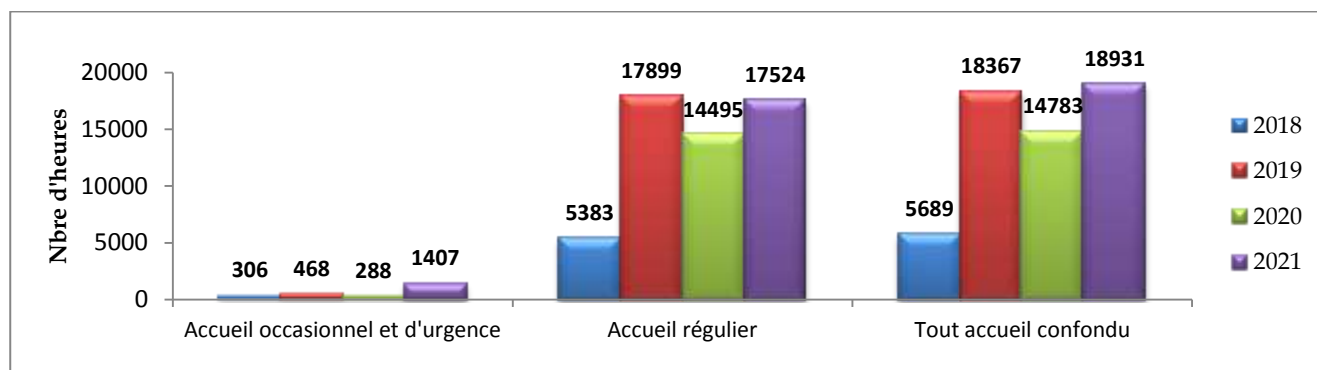


Ce tableau intègre toutes les familles ayant eu besoin de la micro crèche entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

L'attractivité communautaire de ce service peut être remarquée, avec un ratio de 69 % des familles issues de la commune de Chauvé et un ratio de 31 % des familles issues des communes environnantes.

d. La fréquentation de la micro crèche

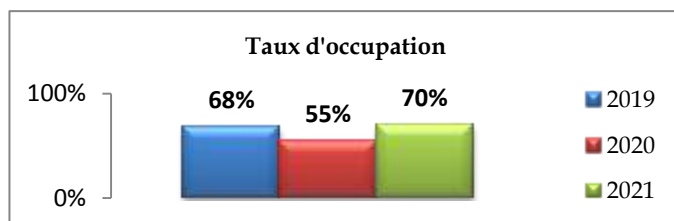
Plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux familles. La fréquentation des enfants, selon ces modalités, se répartit de la manière suivante :



Les heures réalisées dans le cadre d'un contrat et sur un accueil régulier sont majoritairement représentées au sein de la micro crèche, soit 92% des heures totales 2021.

Les heures d'accueil occasionnel sont relativement faibles mais elles ne représentent pas le mode de garde principal visé par ce service. Le déploiement des outils de communication, la participation de l'association aux réseaux « Petite enfance » et la reconnaissance des familles vis-à-vis du service proposé valorisent ce mode d'accueil.

Les 17 524 heures réalisées en 2021 traduisent un taux d'occupation de 70%, pour une amplitude d'ouverture de 07h30 à 18h30, du lundi au vendredi, pour dix enfants et pour 49 semaines d'ouverture.



Ce taux d'occupation, apprécié sur une année civile, est en augmentation par rapport à l'exercice 2020. L'épidémie de COVID-19 avait contraint l'association à fermer la micro crèche au printemps 2020, réduisant l'activité de ce service. Le taux d'occupation 2021 représente une activité constante et relativement élevée au regard des capacités et

qualités d'accueils possibles sur cet établissement, traduisant une importante fréquentation tout au long de l'année.

e. La tarification

La tarification prend en compte plusieurs critères dont la composition familiale, les ressources des familles et le volume d'heures du contrat. Elle est identique pour toutes les familles résidant dans le Pays de retz. En fonction du plafond des ressources et des heures appliquées au contrat, un coût horaire est établi. Un devis peut être fourni à la famille en amont afin de connaître le coût mensuel.

Les couches et les repas sont inclus dans le tarif horaire de la micro crèche (sauf le lait infantile « Premier âge »).

Le 1^{er} février de chaque année, la tarification des contrats d'accueil régulier est révisée en fonction du montant des revenus nets imposables et des plafonds de ressource définis par la C.A.F.

f. Bilan et perspectives

Cette troisième année de fonctionnement est venue confirmer l'intérêt de porter ce type de service auprès des habitants du territoire. L'activité importante de la micro crèche n'a pas suffi à combler les demandes des familles et de nombreuses sollicitations n'ont pu aboutir, faute de place disponible.

Différents projets ont été élaborés tout au long de l'année. Le projet « mini-lecteurs », en partenariat avec la médiathèque de Chauvé et le Relais Assistantes Maternelles, réunit enfants, professionnelles de la micro-crèche et assistantes maternelles. Il s'agit avant tout d'un moment de partage autour de la littérature enfantine, à raison d'une rencontre par mois, en alternance à la médiathèque et à la micro-crèche.

En dehors des temps « mini-lecteurs », les enfants se rendent régulièrement à la médiathèque, notamment pour renouveler les prêts de livre pour la micro-crèche.

Au vu du contexte, les temps en extérieur ont été privilégiés. Les enfants ont davantage profité du parc de Chauvé pour se dégourdir les jambes et observer la nature environnante ainsi que le jardin de la micro crèche. Une intervention de l'association « Echos Nature » leurs a permis d'explorer les ressources du parc tout en les sensibilisant sur les insectes qu'ils pouvaient rencontrer.

Un projet « rencontres intergénérationnelles » a été proposé pour initier un échange entre les enfants de la micro-crèche et les personnes du village retraite, notamment à travers la création de temps d'échange sur des thèmes définis. Une personne du village retraite est venue à la micro crèche pour partager des histoires et de la musique avec les enfants. Les enfants ont également réalisé en fin d'année des cartes pour fêter les vœux aux personnes du village retraite.

L'équipe a souhaité proposer de nouveau le projet "Jouer sans jeux" sur quelques journées afin de stimuler l'imagination des tout-petits avec d'autres propositions éducatives. Cette activité est une manière d'impliquer également les familles dans le quotidien de la micro-crèche, en leur mettant une malle à disposition afin d'apporter diverses trouvailles susceptibles d'attirer la curiosité des enfants.

Dans la continuité de l'année précédente sur le thème des animaux, nous avons proposé une sortie à la ferme pédagogique de St Père en retz. Petits et grands ont pris plaisir à approcher les animaux, allant jusqu'à les nourrir et à leurs prodiguer quelques caresses pour les plus aventureux. Avant de rentrer se reposer à la micro-crèche, les plus grands ont même partagé un pique nique sur place.

Pour pallier à l'impossibilité des temps festifs intra crèche avec les familles, l'équipe pédagogique a mis en place des panneaux photos ainsi que la distribution de gourmandises pour Noël, préparées par les enfants pour leurs parents. À la période des beaux jours, quelques familles ont tout de même pu partager un moment convivial au jardin avant que les plus grands ne prennent le chemin de l'école.

Parallèlement, les professionnelles ont pu participer à des projets déjà existants tels que le « Mois du tout-petit », en accompagnant les enfants voir un spectacle sur une commune environnante. De même, certains enfants ont pu profiter d'une initiation au cirque lors d'une animation proposée initialement à la maison des enfants.

Sur toute l'année, l'équipe a également :

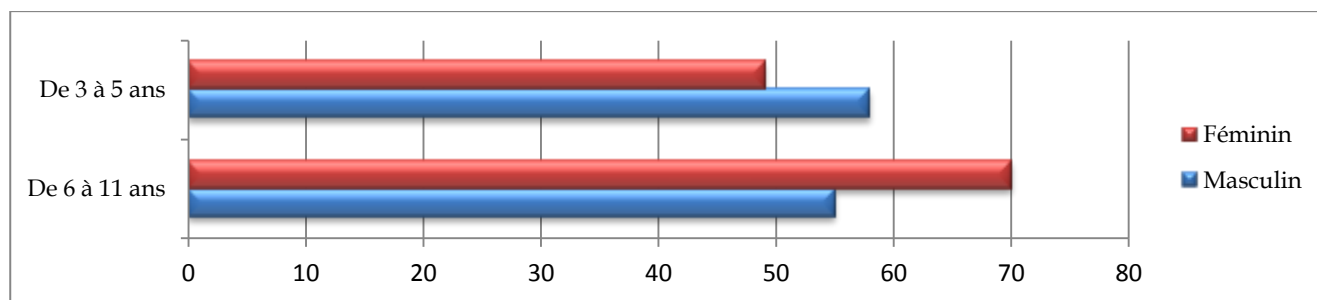
- ✕ accueilli et participé à la formation d'une élève dans le cadre d'un apprentissage CAP AEPE ;
- ✕ accompagné de nombreuses stagiaires sur le chemin de la professionnalisation à travers l'observation, la participation aux temps quotidiens et l'évaluation ;
- ✕ participé à de nombreuses formations, permettant le questionnement des pratiques professionnelles et la valorisation de nouvelles connaissances.

III. LE SERVICE ENFANCE

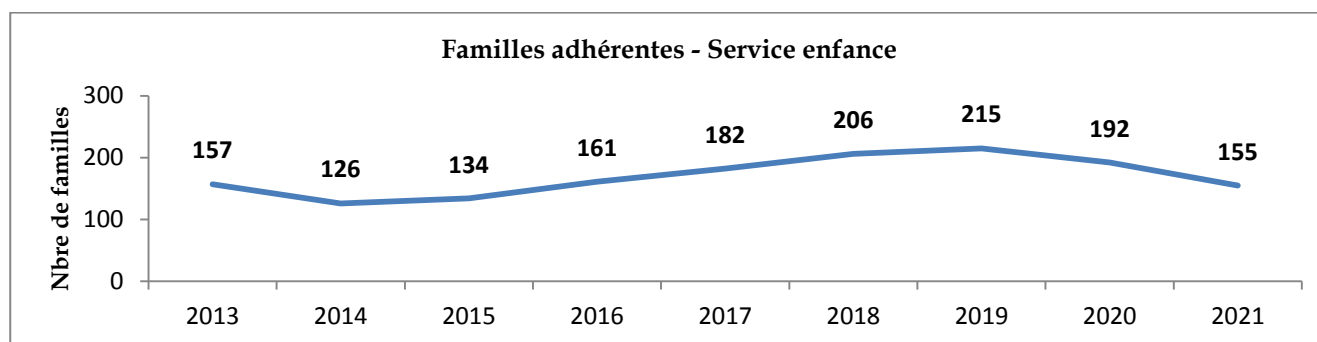
La maison du parc met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2021 et sur l'ensemble des services mentionnés ci dessus, la maison des enfants a accueilli 232 enfants, dont 113 garçons et 119 filles, répartis en 150 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :

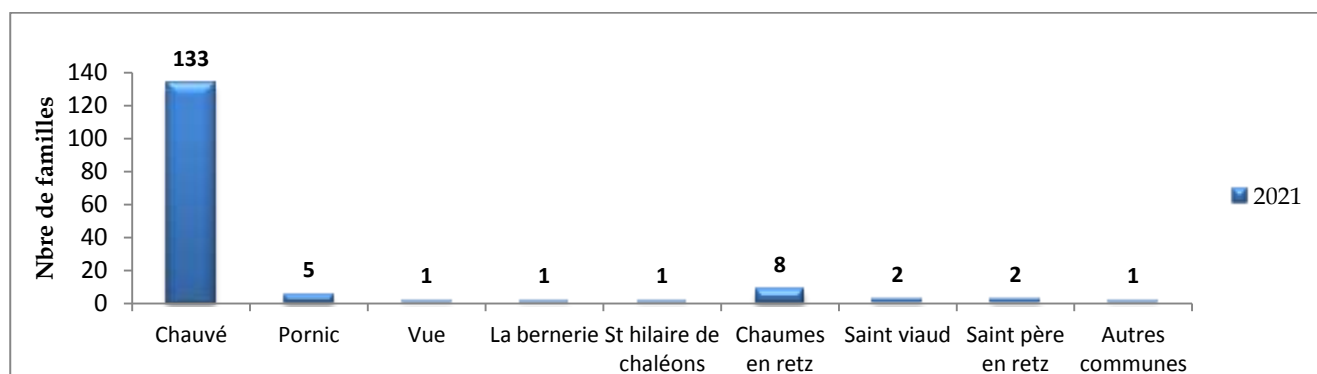


Le nombre de familles adhérentes à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux séjours est en nette diminution en 2021 :



Cette tendance n'est pas significative au regard des fréquentations qui poursuivent leur progression en 2021. Le changement de logiciel de suivi des familles et les outils statistiques utilisés par celui-ci ne prennent pas en compte les mêmes données. Le logiciel précédent comptabilisait toutes les familles qui avaient mis à jour leur dossier administratif, même si aucune inscription n'était réalisée dans l'année. Le nouveau logiciel comptabilise les deux critères suivants : familles ayant une adhésion et famille ayant réalisé des inscriptions sur une période.

Enfin, le service enfance accueille de nombreuses familles du Pays de retz, avec la répartition suivante selon les communes :



Ce mode de garde intéresse des familles extérieures à la commune de Chauvé parce qu'il est situé au centre du Pays de retz, à proximité des axes de circulation vers Nantes, Saint-Nazaire ou Pornic. Il propose des services non couverts sur d'autres communes (séjours et ouverture au mois d'août) ou avec des amplitudes insuffisantes (ouvertures de la maison des enfants de 07h30 à 19h00).

L'accueil de loisirs extrascolaire

a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des vacances scolaires et vacances estivales. Pour l'année 2021, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- ✖ Proposer aux enfants d'aménager des espaces de jeux ;
- ✖ Faire découvrir différentes cultures du monde ;
- ✖ Proposer aux enfants d'aménager leur vie quotidienne.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs a été ouvert à toutes les semaines de vacances scolaires et estivales 2021, exceptée la dernière semaine du mois de décembre.

L'accueil lors des vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants. Un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2020. Elle tient compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » est mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

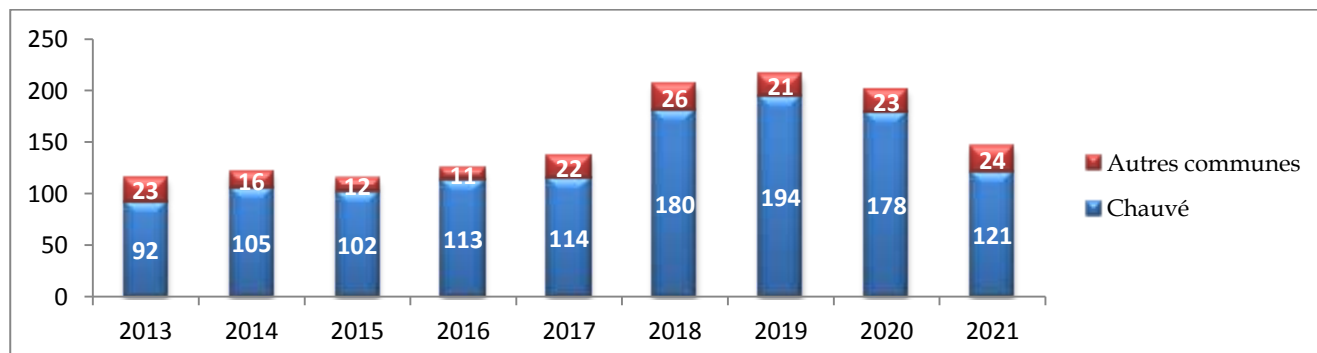
Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé met à la disposition des associations un minibus. Celui-ci a été utilisé de nombreuses fois par la maison du parc. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

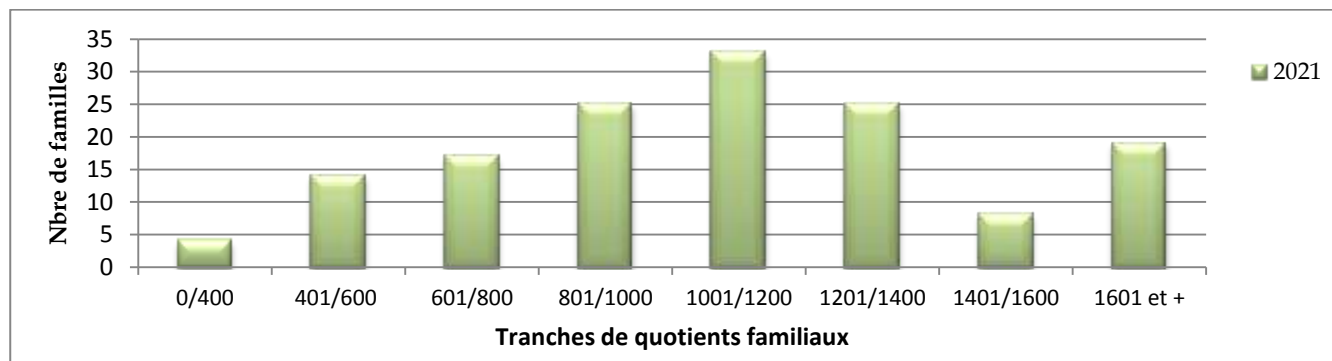
c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :



Ce tableau comprend uniquement les activités réalisées lors des semaines de vacances, sans comptabiliser les séjours (tableau réinitialisé à partir de l'exercice 2021 car l'activité des mercredis a été basculée dans l'accueil périscolaire).

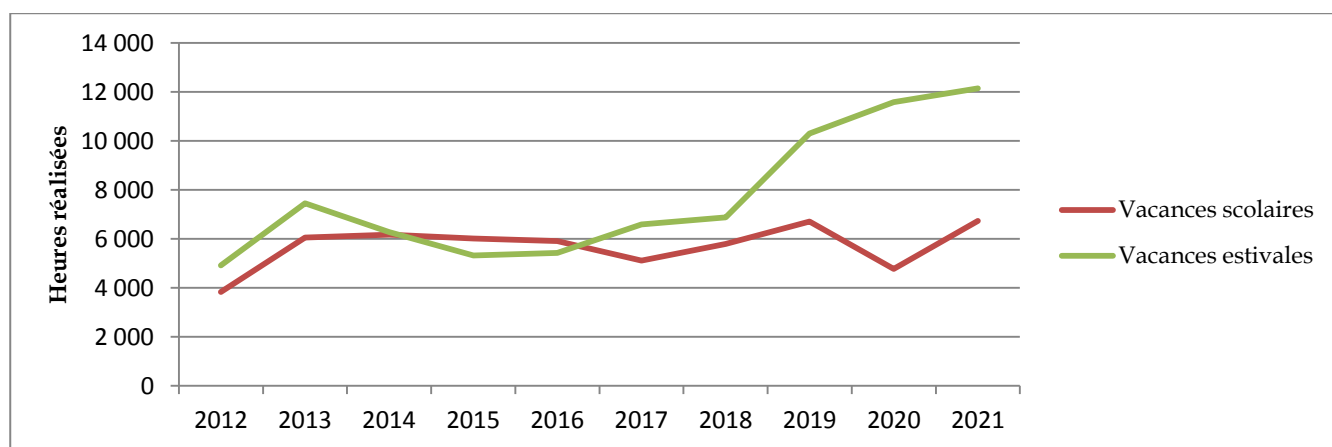
La tarification de l'accueil de loisirs est composée de huit quotients familiaux. La répartition des familles fréquentant ce service, en fonction de leurs ressources, s'établit ainsi :



La maison des enfants accueille de plus en plus de famille, se traduisant par une augmentation de la répartition des adhérents sur les différentes tranches de quotients familiaux depuis plusieurs années (Cf. Rapport d'activités 2020). Toutefois, il est noté une sur-représentation des familles ayant un quotient familial entre 801 et 1400 euros (tableau réinitialisé à partir de l'exercice 2021 car l'activité des mercredis a été basculée dans l'accueil périscolaire).

d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants de 2012 à 2021, comprenant l'activité « Péricentre » et sans intégrer les séjours :



L'accueil de loisirs connaît une augmentation de sa fréquentation depuis plusieurs années.

Les fréquentations des vacances scolaires ont repris un niveau identique à 2019, avant l'épidémie de Covid-19. En 2020, les heures réalisées avaient fortement diminué du fait de la fermeture de l'accueil de loisirs sur les vacances de printemps. En 2021, l'activité printanière a connu également des restrictions d'ouverture mais l'augmentation globale de la fréquentation sur ces périodes a compensé cette déperdition.

Les fréquentations des vacances estivales connaissent une variation positive depuis 2015. La commune de Chauvé accueille une population jeune et familiale. Les statistiques issues de l'I.N.S.E.E. valorisent à 23.4% la part des habitants ayant entre 0 et 14 ans par rapport à la population communale globale. Cette démographie locale se traduit nécessairement par l'utilisation de services dédiés aux modes de garde des enfants et, par extension, au développement de notre secteur enfance.

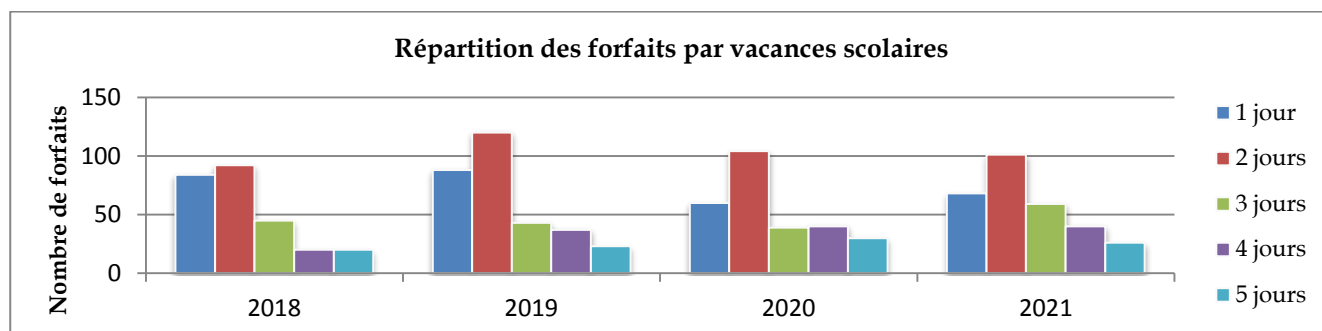
L'année 2021 a été marquée par une fréquentation en forte augmentation sur le mois d'août. La fermeture d'établissements dans les communes environnantes participe habituellement à ce que les familles réalisent des inscriptions à la maison des enfants sur ce mois estival. Toutefois, l'écart entre cet exercice et les exercices précédents est important, sans explication particulière.

Enfin, l'organisation de sorties à l'extérieur favorise la bonne perception de notre établissement auprès des familles de la commune de Chauvé.

Concernant notre fonctionnement d'accueil de loisirs et la fréquentation des familles, notre organisation en forfait impose une présence des enfants entre 10h00 et 17h00. L'équipe pédagogique assure une prise en charge dès 07h30 mais l'association souhaite laisser la possibilité aux enfants de dormir un peu plus à la maison avant d'arriver sur notre lieu de vie. Nous demandons également aux familles de ne pas venir chercher leur enfant avant 17h00, les goûters étant tous cuisinés par les enfants le matin, lors d'une activité pédagogique.

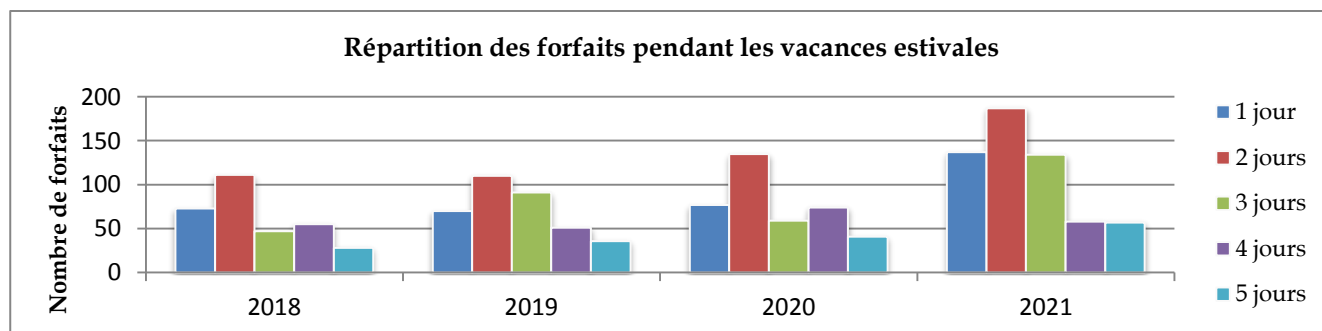
La fréquentation quotidienne n'est pas identique selon les jours concernés. Les jeudis sont très demandés par les familles, jours de sorties à l'extérieur. À l'inverse, les mercredis sont peu utilisés, les familles bénéficiant d'un congé parental et ayant gardé le mercredi comme jour de repos.

La répartition des forfaits est présentée dans le graphique ci-dessous.



La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires est en augmentation sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours et que les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » représentent la majorité des forfaits utilisés par les familles. Toutefois, les jours fériés positionnés sur les vacances scolaires réduisent les semaines à quatre jours et, par extension, l'utilisation des forfaits cinq jours.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :



La fréquentation moyenne des enfants lors de la période estivale est en augmentation en 2021. Cette fréquentation avait été anticipée avec un recrutement renforcé sur le mois de juillet. À contrario, l'évolution importante constatée sur le mois d'août ne pouvait pas être prévue, a généré des recrutements tardifs d'animateurs et a fragilisé l'organisation de ce service. Il conviendra d'apprécier les fréquentations des années à venir sur la période estivale pour identifier les besoins de développement/recrutement.

Les forfaits « 1 jour », « 2 jours » et « 3 jours » sont majoritairement utilisés par les familles lors des périodes estivales.

e. La tarification

Les vacances scolaires et estivales sont facturées en forfaits, de « un jour » à « cinq jours ». Le forfait « un jour » comprend une tarification plus élevée que les autres forfaits pour éviter les inscriptions uniquement sur les jours de sortie, inscriptions qui renforcent un esprit consumériste des loisirs.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification⁴ intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association, avec cette répartition, propose une tarification adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

f. Bilan et perspectives

L'équipe pédagogique souhaitait proposer aux enfants d'aménager des espaces de jeux. Cet axe s'est concrétisé avec notamment la création d'un espace extérieur dédié aux activités physiques et sportives (vélos, basket-ball) et aux activités manuelles (pôle bricolage et jardinage).

La découverte de différentes cultures du monde formulait un deuxième axe, avec une programmation d'animation en fonction des continents du monde, mettant notamment en avant la culture musicale de certains pays. La mise en place de correspondances avec des ressources internationales (accueil de loisirs, pays, professionnels) a été réalisée mais sans atteindre les objectifs attendus.

Enfin, l'aménagement de la vie quotidienne des enfants, par les enfants, était trop ambitieux à travailler dans un contexte épidémique, ou l'organisation de nos services avaient pour premier objectif d'appliquer les protocoles sanitaires. De fait, tous ces objectifs ont été partiellement travaillés mais ont été fortement contraints par le contexte sanitaire et l'épidémie de COVID-19. Les normes d'hygiène à respecter, la séparation des enfants entre les écoles et entre les tranches d'âge, l'annulation des sorties, les ports de masque et les distanciations sociales ont considérablement affecté la qualité de nos modes d'accueil. L'équipe pédagogique s'est focalisée sur les exigences sanitaires au détriment des projets d'activités habituellement menés dans notre établissement. Un essoufflement des salariés a été exprimé même si, au regard des secteurs plus durement impactés par l'épidémie, la fréquentation de nos services a perduré tout au long de l'année.

De nombreux projets ont tout de même animé la vie de ce service en 2021 et, notamment, de nombreuses sorties sur le territoire (plages, lieux d'activités et de découvertes), un partenariat avec l'association « Pot'auxfleurs » et la mise en place d'une animation « mini-ferme ».

L'accueil de loisirs représente un mode de garde important pour les familles de Chauvé. L'association a développé un service qui s'adapte au mieux aux demandes des parents, à l'intérêt des enfants et à l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil des enfants lors des vacances scolaires et estivales est complété par une offre d'animation socioculturelle plus globale : l'organisation de séjours, de nuitées et le transport des enfants sur le lieu de leurs pratiques sportives et musicales. Toutes ces actions contribuent à la valorisation d'un savoir faire éducatif, au service des enfants.

Pour faciliter l'organisation de la vie familiale, l'accueil de loisirs propose des sorties tous les jeudis, en période de vacances. De cette manière, les familles savent que cette journée est dédiée aux déplacements à l'extérieur et doivent prévoir le matériel nécessaire pour leur enfant. Ces journées sont adaptées aux rythmes de vie des enfants : les enfants de moins de six ans se déplacent à l'extérieur le matin, pique-nique sur le lieu de la sortie avant de revenir faire la sieste à la maison des enfants. Les enfants de plus de six ans partent à la journée pour profiter au maximum de ce temps convivial.

Les vacances scolaires et estivales sont des périodes propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose désormais un accueil jusqu'à 10h afin de laisser les enfants dormir plus longtemps à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année.

L'accueil périscolaire

a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

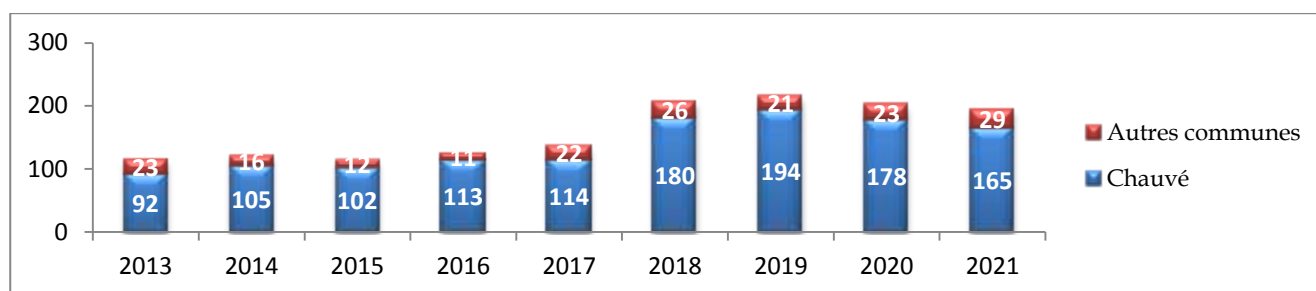
L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école ainsi que les mercredis. Pour l'année 2021, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

⁴ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.79

- ✖ Proposer aux enfants d'aménager des espaces de jeux ;
- ✖ Faire découvrir différentes cultures du monde ;
- ✖ Proposer aux enfants d'aménager leur vie quotidienne.

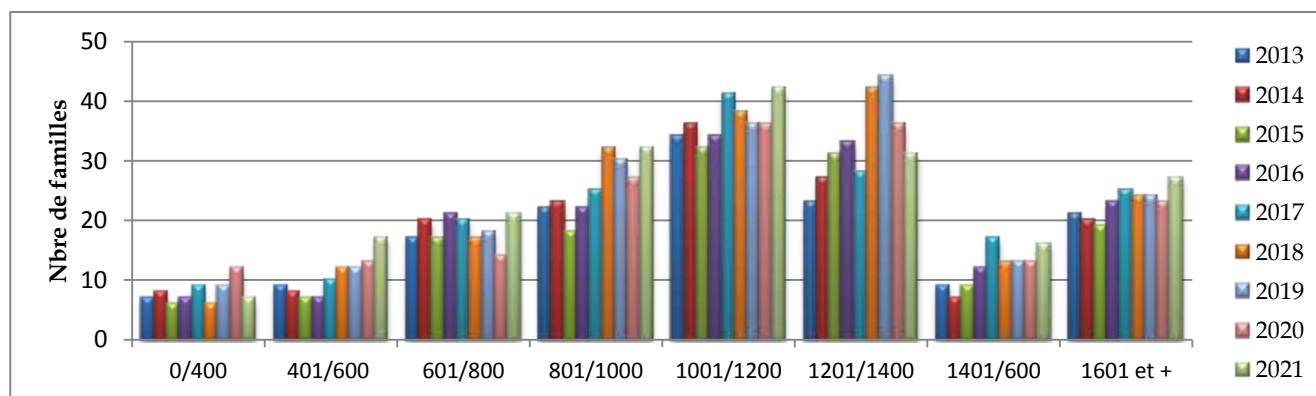
b. Les données sociologiques

L'accueil périscolaire accueille principalement des enfants résidant sur la commune de Chauvé et qui fréquentent les écoles communales. Toutefois, l'éclatement des cellules familiales et l'ouverture des mercredis à la journée ont facilité la venue d'enfants habitant sur des communes environnantes, avec la répartition des familles suivante :



Cette tendance n'est pas significative au regard des fréquentations qui poursuivent leur progression en 2021. Le changement de logiciel de suivi des familles et les outils statistiques utilisés par celui-ci ne prennent pas en compte les mêmes données. Le logiciel précédent comptabilisait toutes les familles qui avaient mis à jour leur dossier administratif, même si aucune inscription n'était réalisée dans l'année. Le nouveau logiciel comptabilise les deux critères suivants : familles ayant une adhésion et famille ayant réalisé des inscriptions sur une période.

La tarification de l'accueil périscolaire est composée de huit quotients familiaux. La répartition des familles fréquentant ce service, en fonction de leurs ressources, s'établit ainsi :



La répartition des familles, en fonction des quotients familiaux, respecte la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 801 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

Les mercredis

En dehors des fermetures administratives et/ou couvre-feux liés à l'épidémie de COVID-19, l'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis en 2021, sur les horaires d'ouverture de 07h30 à 19h00.

L'association propose un fonctionnement en demi-journée, permettant des réservations sur le matin et/ou l'après midi, avec ou sans le repas. Les accueils d'arrivée et de sortie des enfants ont lieu entre 11h45 et 12h00, puis de 13h45 à 14h00.

Cette nouvelle organisation entre dans la déclinaison du Plan mercredi déployé par l'État en 2018.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Sur demande des parents, un petit déjeuner est proposé aux enfants pour leur permettre de dormir plus longuement à la maison. À 08h40, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans les écoles.

À partir de 16h00, les animateurs préparent le goûter des enfants et installent les espaces pédagogiques qui serviront aux enfants. À 16h20, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h00.

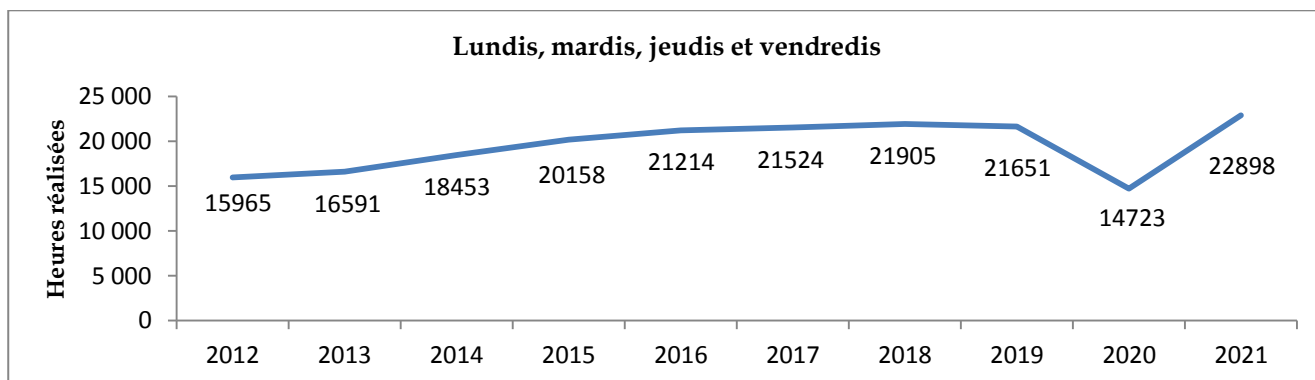
Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

Un animateur est responsable, à chaque ouverture, de l'accueil des familles. Il contrôle les entrées et sorties dans l'établissement et centralise les transmissions d'information, de la part des familles ou de l'équipe pédagogique.

Chaque tranche d'âge a un espace spécifique et adapté aux besoins des enfants (moins de six ans ; plus de six ans). En complément, d'autres salles sont dédiées à des activités plus spécifiques : salle de motricité, dortoir, coin lecture, coin bricolage/jardinage/peinture, cuisine.

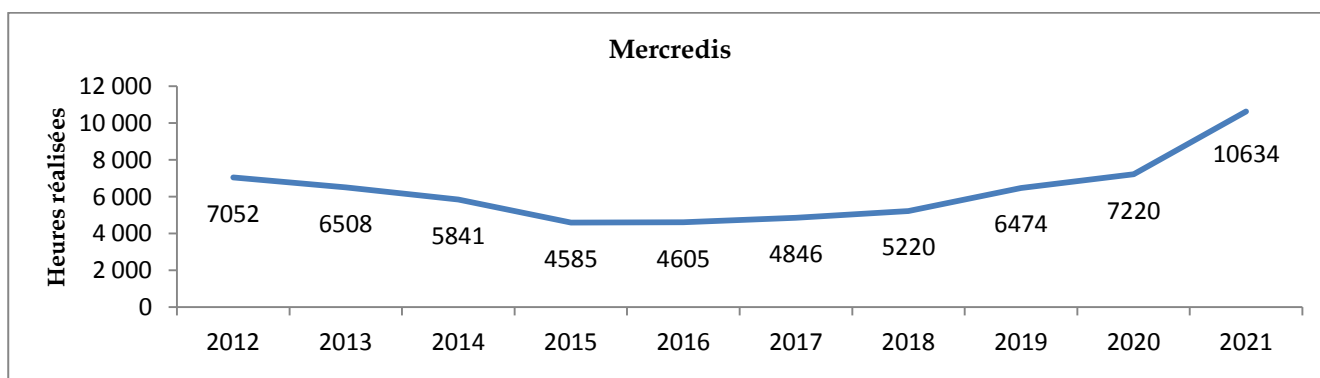
d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées sur ce service entre 2012 et 2021 sur les ouvertures des lundis, mardis, jeudis et vendredis, sans tenir compte des calculs de revalorisation (plage d'accueil - prestation de service CAF) :



La fréquentation de ce service est en augmentation par rapport aux exercices précédents. L'année 2020 avait été impactée par les confinements et couvre-feux et n'était pas représentative d'une activité normale. En 2021, le taux d'occupation, à plusieurs reprises, était supérieur à 90 %, supposant qu'une saturation du service pourrait être constatée sans de nouvelles mesures et capacités d'accueil.

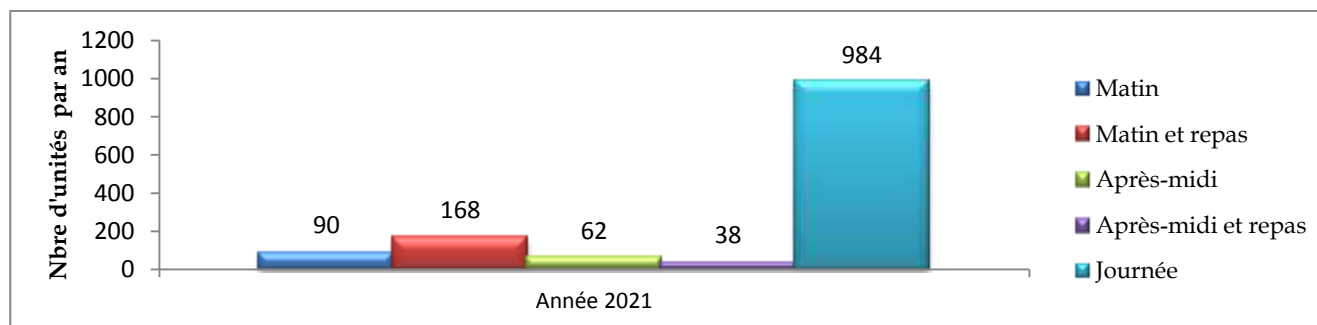
Dans ce deuxième tableau, il est présenté les heures réalisées entre 2012 et 2021 sur les ouvertures des mercredis, sans tenir compte des calculs de revalorisation (plage d'accueil - prestation de service CAF) :



Les mercredis, initialement ouverts de 12h00 à 19h00, proposent désormais une ouverture à 07h30 depuis le retour des semaines scolaires à quatre jours d'école (1^{er} septembre 2019). De fait, cet élargissement de l'amplitude d'ouverture a généré une augmentation des heures réalisées, avec des enfants présents le matin.

Il est également constaté une augmentation de la fréquentation, renforçant cette évolution positive. Cette évolution est d'autant plus significative que ce service a été fermé au printemps 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19 et a été impacté par les multiples couvre-feux en 2021.

La présence des enfants sur les mercredis se répartit suivant les combinaisons suivantes :



Les inscriptions sont majoritairement réalisées à la journée (73% des combinaisons).

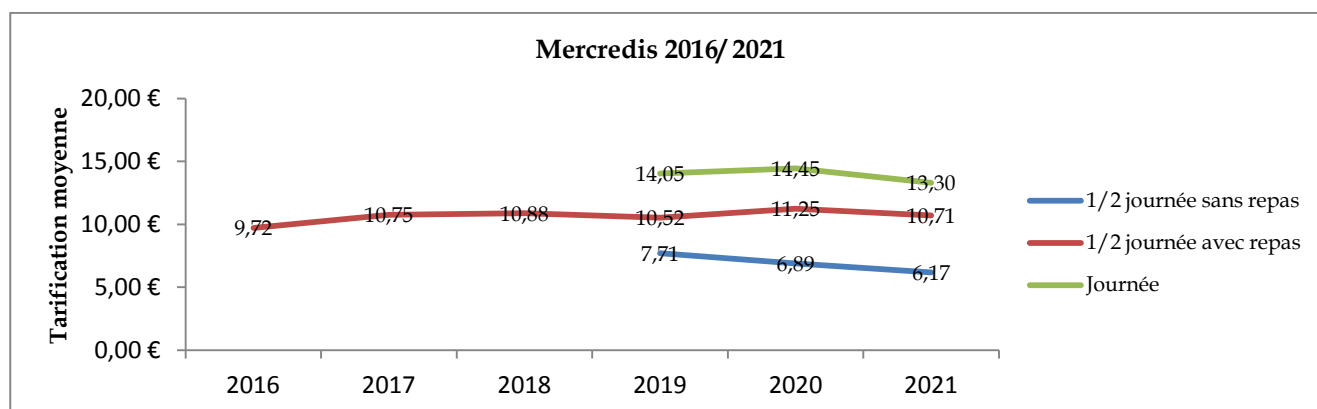
e. La tarification

Les mercredis

Depuis le 1^{er} septembre 2019 et le retour de la semaine scolaire à quatre jours, les mercredis proposent un accueil en demi-journée (matin ou après midi), en journée, avec ou sans restauration, selon une tarification au taux d'effort. Celle-ci a pour objectif d'appliquer un coût de nos services proportionnel aux ressources des familles. De cette façon, l'association espère avoir une politique tarifaire la plus en adéquation avec les capacités financières des adhérents.

Pour les mercredis, le coût d'une journée, pour une famille, est équivalent à 1.35% du quotient familial. Le coût d'une demi-journée sans repas est équivalent à 50% du coût d'une journée. Le coût d'une demi-journée avec repas est équivalent à 80% du coût d'une journée. Toutefois, cette tarification comprend un prix « plancher » (4 €) et un prix « plafond » (22 €).

Les coûts moyens, en fonction des inscriptions constatées en 2021, sont présentés dans le tableau suivant :



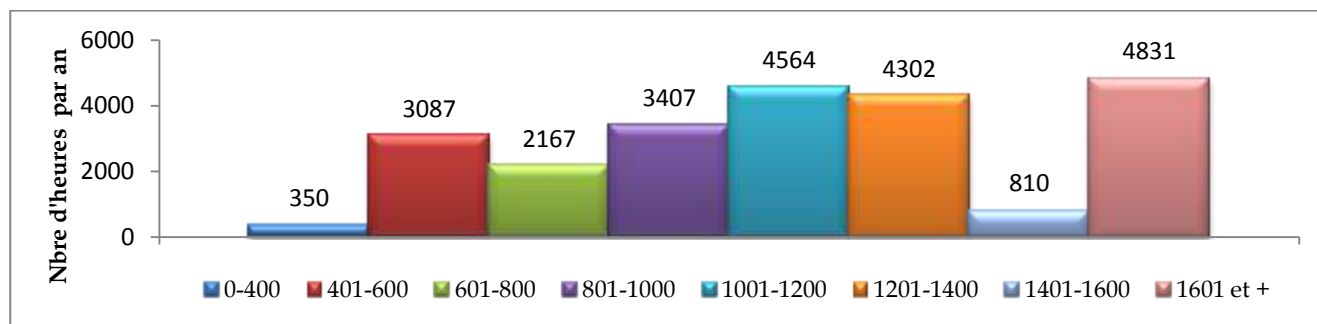
Les tarifs représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial. Une augmentation du tarif moyen est constatée entre 2016 et 2018, l'association ayant fusionné l'activité « Péricentre » et l'activité « Mercredi » en une seule et unique tarification.

La mise en œuvre d'une tarification au taux d'effort, à partir du 1^{er} septembre 2019, semble accompagner l'augmentation de la fréquentation sur les mercredis. Les exercices 2020 et 2021, avec l'épidémie de COVID-19 et les fermetures administratives/couvre-feux de nos services, ne sont pas représentatifs d'une fréquentation habituelle et normale. On peut néanmoins remarquer une diminution de la tarification moyenne sur les demi-

journées sans repas, demi-journées avec repas et journées, significative d'une représentation plus importante des familles avec un quotient plus faible que sur l'exercice 2020.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La tarification de l'accueil périscolaire⁵ est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. La répartition des heures réalisées, sur l'exercice 2021 et en fonction des quotients familiaux, se répartit ainsi :



Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement. Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

Si les petits déjeuners sont proposés en fonction des demandes des familles, les goûters sont, quant à eux, automatiquement donnés aux enfants pour deux raisons : l'association veut s'assurer que chaque enfant ait bien un goûter ; l'association ne veut pas qu'il y ait de disparité entre les enfants.

Concernant notre gestion alimentaire, la maison des enfants propose des goûters équilibrés, avec une part significative de produits issus de l'agriculture biologique et en respectant la saisonnalité des fruits et des légumes.

f. Les autres services de l'accueil périscolaire

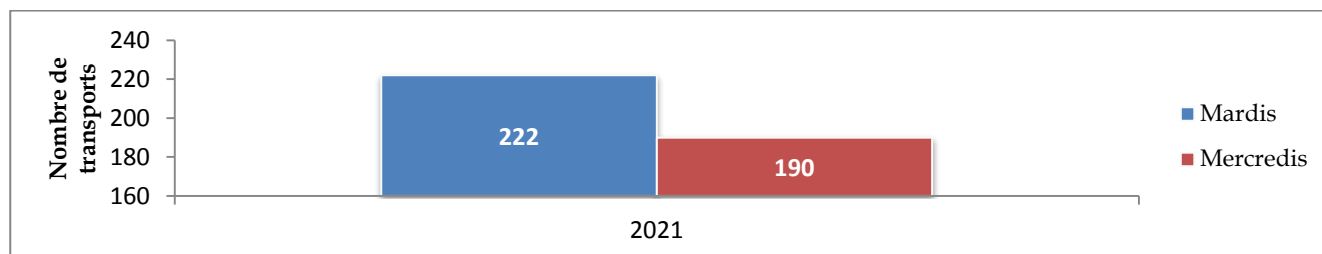
Les transports aux activités sportives

Depuis 2014, notre association emmène les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après-midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ et par l'association de musique « Le triolet de retz » à CHAUMES EN RETZ : football, hand-ball, danse, chants et cours individuels (piano et guitare).

En 2019, avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, des créneaux supplémentaires ont été ajoutés pour faciliter aux enfants l'accès à leurs pratiques sportives : le mardi soir pour les activités encadrées par le Conseil Départemental et le mercredi matin pour les activités musicales et sportives.

En 2021, l'association a complété cette offre de transport, les mardis soirs, à toutes les associations sportives de la commune.

La répartition des transports, sur l'année 2021, est présentée dans le tableau suivant :



Ce service permet, en moyenne, à six enfants par mardi et cinq enfants par mercredi, de participer à leurs activités sportives et culturelles. À plusieurs reprises, l'association a eu besoin d'un deuxième moyen de transport pour pouvoir emmener tous les enfants (capacité du minibus communal insuffisante - 8 places).

⁵ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.79

L'accompagnement à la scolarité

Service financé dans le cadre de l'Espace de vie sociale, l'accompagnement à la scolarité est organisé exclusivement sur l'accueil périscolaire les lundis soirs, mardis soirs et jeudis soirs.

Animées par une salariée et quatre bénévoles, les séances permettent aux enfants de se remémorer les leçons du jour pour pouvoir, au retour à la maison, profiter de la vie familiale.

Ce service, ouvert à tous les enfants et gratuit, accompagne également des enfants rencontrant des difficultés dans l'acquisition des apprentissages.

g. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus.

L'accueil périscolaire est un service essentiel pour permettre aux familles d'aller travailler sur les bassins d'emploi que sont PORNIC et les agglomérations de ST NAZAIRE et NANTES. L'amplitude horaire importante de cet accueil et le fonctionnement souple des modes de réservation et d'annulation offrent une qualité de service appréciée des familles.

L'organisation de ce service a été modifiée suite à l'épidémie de COVID-19 et les remarques présentées pour l'accueil de loisirs s'appliquent aussi à l'accueil périscolaire : séparation des écoles et séparation de chaque école en deux tranches d'âge ; accueil des familles par la cour de l'établissement pour éviter l'entrée des parents dans les locaux ; aménagement de la cour pour créer un sens de circulation et éviter les contacts entre les familles ; mise en place de procédures d'entretiens des locaux, recrutement de professionnels pour mettre en œuvre ces dispositions.

De nombreux projets ont tout de même animé la vie de ce service en 2021 et, notamment, l'organisation d'un spectacle familial en décembre, sur la thématique du cirque, et la découverte des musiques du monde.

Il peut être précisé que l'accueil périscolaire est une activité stratégique pour l'association. De nombreux adhérents bénéficient des services de cet accueil et les participations des familles qui en découlent équilibrent, chaque année, les déficits de l'accueil de loisirs.

Les mercredis sont des jours propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose désormais un accueil jusqu'à 10h afin de laisser les enfants dormir plus longuement à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année. L'ouverture des mercredis en journée, depuis le 1^{er} septembre 2019, permet de proposer des projets d'activités plus étoffés et valorise l'expression d'un lieu de vie.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauvé ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

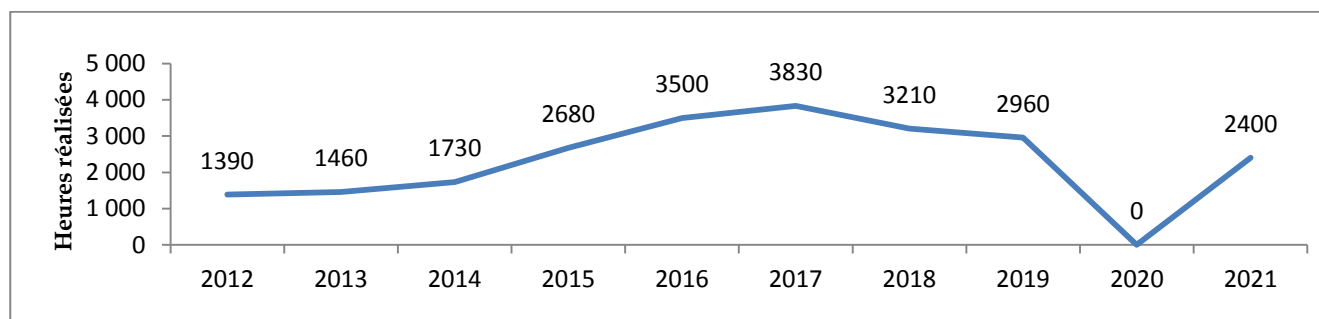
b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

La maison des enfants et la maison des jeunes emmènent une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants et la maison des jeunes entre 2012 et 2021 :



En 2021, quatre séjours ont été déployés sur les cinq séjours prévus. Le séjour des jeunes de 14 ans à 17 ans a été annulé, les inscriptions étant insuffisantes. Cette annulation explique l'écart constaté avec les exercices précédents, excepté l'année 2020 où les séjours avaient été annulés.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communautaire fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

Pour la première année, l'association a mis en place deux conventions dans le cadre du dispositif VACAF, permettant aux familles avec un quotient familial inférieur à 650 Euros de bénéficier d'une aide au financement des séjours.

e. Bilan et perspectives

Les séjours représentent une offre de service complémentaire de l'accueil en journée à la maison des enfants et sur la période estivale. Très attendus par les familles, les séjours ont été reconduits en 2021 dans les mêmes conditions que les années précédentes : trois séjours sur le secteur enfance et deux séjours sur le secteur jeunesse.

L'annulation d'un séjour jeunesse met en perspective l'importance et la nécessité de pouvoir accompagner les adolescents dans la construction et la réalisation de leurs loisirs.

IV. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des jeunes propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Les objectifs du service jeunesse

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- ✱ Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
 - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
 - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- ✱ Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
 - Construire la programmation des vacances et des séjours avec les adolescents ;
 - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement du service jeunesse.
- ✱ Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
 - Développer un dispositif « Argent de Poche » en parallèle du dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
 - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- ✱ Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
 - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
 - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

Le fonctionnement

Tous les adolescents peuvent participer aux activités de la maison des jeunes s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir plus de dix ans et être adhérents de l'association. Certains projets ou activités peuvent cependant n'être accessibles qu'aux jeunes d'une tranche d'âge plus réduite.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 €) permet aux jeunes et à l'ensemble des membres de leur famille d'accéder à tous les services proposés par l'association : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, service jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 €) permet aux jeunes de s'inscrire aux activités de la maison des jeunes et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

a. Les mercredis à la maison des jeunes

Ouverte les mercredis sur la période scolaire, de 14h00 à 18h00, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 17 ans.

Ces temps d'ouverture sont encadrés par le responsable du service jeunesse. Une fois la cotisation annuelle réglée, toutes les animations proposées lors des mercredis sont gratuites.

Il est noté que le fonctionnement de la maison des jeunes, lors des mercredis après-midi, questionne la place de l'animateur et l'organisation mise en œuvre par l'association. Certains jeunes souhaiteraient participer à la vie de ce service mais leurs parents ne souhaitent pas réaliser de dossier administratif pour diverses raisons : peur du coût de l'accueil ou désintérêt pour celui-ci, réalisation de démarches administratives supplémentaires, etc. Toutefois, sans l'accomplissement de ces démarches, l'association ne peut pas déclarer les heures d'encadrement de ces jeunes et bénéficier des prestations de service de la C.A.F.. De la même manière,

l'animateur est tenu de respecter un taux d'encadrement pour accueillir les adolescents et la participation de jeunes non-inscrits diminue la capacité d'accueil de ce service.

La mixité des tranches d'âge, sur le même lieu et aux mêmes horaires, freine le travail réalisé par les animateurs. Certains jeunes, de plus de quatorze ans, ne souhaitent pas fréquenter les mêmes espaces que les enfants de dix ans et ne participent plus aux activités de la maison des jeunes sauf sur des actions ponctuelles.

b. Les animations lors des vacances scolaires et estivales

Depuis 2014, la maison des jeunes propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- ✖ La première semaine de chaque vacances scolaires ;
- ✖ Quatre semaines pendant la période estivale, en fonction du calendrier des séjours. En 2021, la maison des jeunes a exceptionnellement été ouverte cinq semaines sur l'été pour pallier l'annulation des séjours jeunesse.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptée aux jeunes de dix ans à dix-sept ans.

Différents horaires ont été proposés tout au long de l'année, en fonction des activités proposées. On retrouve néanmoins l'organisation suivante, par semaine : plusieurs temps d'accueil libre (à la maison des jeunes et généralement un au gymnase), des activités prioritairement en après-midi et en soirée et un temps réservé aux jeunes de plus de treize ans. Les différentes mesures de couvre-feu mises en place en 2021 ont cependant obligé les animateurs à composer des temps d'accueil différemment, certains temps programmés ont dû être annulés et l'accueil fermé pour s'adapter aux mesures sanitaires.

La programmation de la maison des jeunes intègre généralement des animations organisées par le Conseil Départemental (*Val'Aventure, stages*), des temps de regroupements entre structures jeunesse et la participation aux animations estivales sur la côte (*Concerts, spectacles, ...*). Ces animations ont été, pour une part importante, annulées sur l'année 2021.

De manière ponctuelle, deux animateurs accueillent les adolescents de Chauvé, permettant de travailler sur deux tranches d'âge : les 10/12 ans et les 13/16 ans. Les programmations peuvent être séparées ou groupées en fonction des activités.

c. Les séjours « jeunesse »

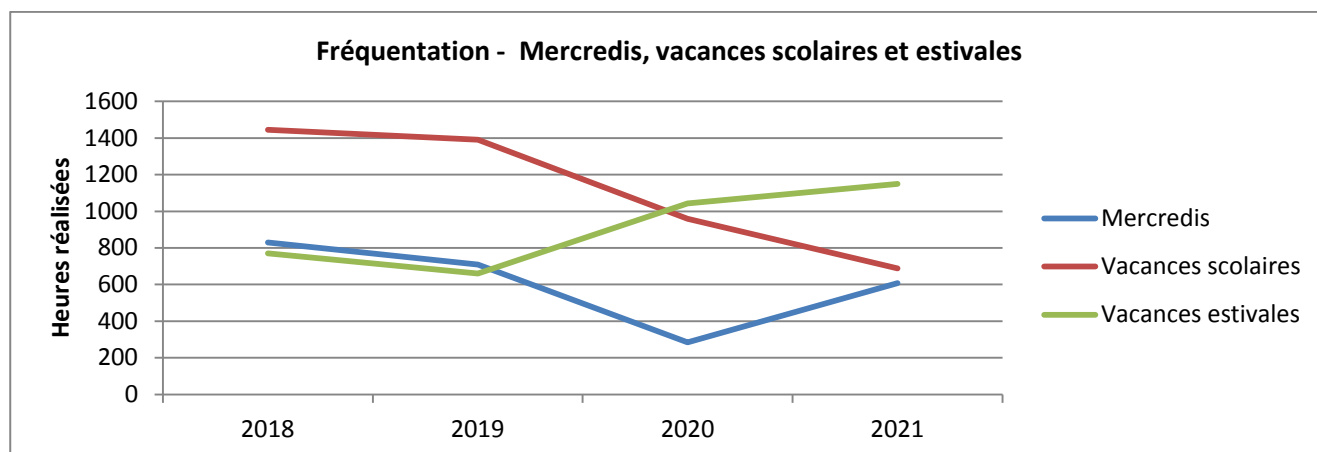
L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs séjours. Un des deux séjours a été annulé sur l'été 2021 car le nombre d'inscrits était insuffisant.

La fréquentation des adolescents

La maison des jeunes met en œuvre des activités en faveur des adolescents dans le cadre des autorisations d'ouverture délivrées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Sur l'année civile, soixante-dix-neuf adolescents ont fréquenté au moins une fois une action de la maison des jeunes. Cette fréquentation reste stable par rapport aux années précédentes.

Les heures réalisées par le secteur jeunesse en 2021 se répartissent ainsi :



Le total des heures réalisées est de 2 446 heures pour 2021, soit une augmentation de 159 heures par rapport à 2020. En raison de l'épidémie de Covid-19, des restrictions administratives appliquées sur cet exercice et dans la continuité de l'exercice 2020, les fréquentations de la maison des jeunes ne reflètent pas une activité normale. Les couvre-feux, confinement et l'obligation du pass' sanitaire ont été des freins importants pour développer des projets avec les jeunes de la commune.

La tarification

La tarification appliquée à ce service a été modifiée au 1^{er} janvier 2021. Le pass'loisirs qui existait précédemment a disparu et la tarification est réalisée maintenant, à l'activité, en fonction de la présence réelle des jeunes.

Le prix d'une activité est fixée via la définition d'un coefficient qui prend en compte le coût réel de celle-ci, des frais de déplacement nécessaire et du caractère de l'activité ou de son inscription dans un projet plus global ayant perçu un financement spécifique. Ce coefficient est ensuite appliqué à un barème de base qui a été défini en fonction d'une grille de quotients familiaux (Cf. Ci-dessous) :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DE BASE
De 0 à 400	1,20 Euros
De 401 à 600	1,30 Euros
De 601 à 800	1,40 Euros
De 801 à 1000	1,45 Euros
De 1001 à 1200	1,50 Euros
De 1201 à 1400	1,55 Euros
De 1401 à 1600	1,60 Euros
1600 et plus	1,65 Euros

Pour exemple, une activité « cuisine » se déroulant dans notre local sera facturée au « Tarif 3 », ce qui signifie que nous appliquons un coefficient de 3 au tarif de base. En fonction des familles, l'activité coûtera entre 3,60 Euros et 4,95 Euros.

Certaines activités, comme les temps d'accueil libre ou des animations « de rue », sont proposées gratuitement.

Les actions et dispositifs « jeunesse »

a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix à seize ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux, commerces de proximité) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une réduction équivalente à une activité de coefficient 5.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- ✖ Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- ✖ Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- ✖ Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du Passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les activités jeunesse et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier...

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

Du fait de la situation sanitaire, ce dispositif n'a été que très peu activé sur l'année 2021.

b. Action « Justice, du concept aux institutions »

Avec le soutien du Conseil Départemental, un projet a été imaginé autour du concept de justice, de la création des lois en France et de la manière dont on juge les personnes qui ne les respectent pas. Les objectifs étaient les suivants :

- ✖ Se questionner sur le concept de justice ;
- ✖ Découvrir l'organisation de la justice en France ;
- ✖ Vivre des moments de visite ou de vie d'institutions judiciaires.

Plusieurs éléments extérieurs ont ralenti le lancement du projet (*contexte sanitaire, ...*), ce projet a donc eu lieu en partie sur l'année 2021 et connaîtra son aboutissement mi-avril 2022 avec un séjour de trois jours à Paris pour douze adolescents. Ce décalage dans le temps nous a permis, contrairement au projet de l'année 2020, de pouvoir répondre à l'ensemble des objectifs fixés.

Une subvention de 2 500 €uros a été attribuée par le Conseil Départemental pour accompagner ce projet.

Bilans et perspectives

La maison des jeunes est un service qui propose des ouvertures ponctuelles, en semaines scolaires et lors des vacances scolaires et estivales. Cette organisation, si elle paraît pertinente pour des projets ponctuels, fragilise les dynamiques de groupe avec les jeunes.

Il est également constaté qu'un accueil ouvert, sur les mêmes tranches horaires, à des adolescents de dix ans et de dix-sept ans n'est pas pleinement adapté.

Les activités et projets menés par les animateurs jeunesse soutiennent le vivre ensemble communal et favorisent les expériences socioculturelles visant l'ouverture des jeunes sur leur territoire. Les missions confiées aux professionnels ne sont pas simples à réaliser avec les budgets alloués et les temps impartis mais elles sont essentielles pour préparer les adolescents à être les citoyens de demain.

Le financement d'un poste d'animateur socioculturel dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, depuis le 1^{er} janvier 2019, a conforté le travail déjà mené par les animateurs et ce levier économique a été reconduit jusqu'en 2024.

L'association a également déposé un dossier de « Prestation jeunesse » auprès de la C.A.F. de Loire-Atlantique, dossier qui a été validé en mars 2022. Cette subvention financera une évolution du service jeunesse pour les cinq prochaines années (2022-2026).

V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Les finalités du projet social de la maison du parc

Le projet social de la maison du parc fixe les objectifs généraux qui sont soutenus par l'association. Il représente une démarche de travail au service de la commune de Chauvé pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Cette projection associative concerne tous les habitants de la commune de Chauvé et vise leur implication dans les actions portées par la maison du parc : définition, création, organisation et/ou accompagnement de projets socioculturels. Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives peuvent faire l'objet d'un accompagnement humain, technique ou financier dès lors qu'elles correspondent aux objectifs fixés par l'agrément « Espace Vie Sociale ».

Le projet social représente une trame d'animation sociale commune à tous les acteurs de l'association. Ainsi, les administrateurs, les salariés, les bénévoles et tous les partenaires qui concourent à la réalisation des services de la maison du parc sont invités à partager les objectifs définis.

Les orientations retenues et les actions mises en œuvre peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers d'action dont :

- ✓ Des ressources humaines, représentées par tous les personnes physiques désireuses d'accompagner les projets ;
- ✓ Des ressources techniques, présentes sur la commune de Chauvé et, notamment, celles de la maison du parc;
- ✓ Des ressources financières, issues du financement attribué par la C.A.F. pour le fonctionnement de l'Espace Vie Sociale, de la subvention communale mais également des participations des bénéficiaires.

Enfin, les actions proposées intéressent prioritairement les habitants de la commune de Chauvé. Néanmoins, la concrétisation de certaines actions pourra impliquer la participation d'habitants extérieurs à la commune dès lors que celle-ci en permet la réalisation, au profit des habitants de Chauvé.

L'association a bénéficié d'un pré-agrément en 2015 puis d'une première convention tripartite pluriannuelle 2016/2019.

En 2020, l'association, la commune de Chauvé et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu une nouvelle convention tripartite de quatre années, pour la période 2020/2023. Dans cette projection, deux nouvelles instances ont été identifiées pour développer ce partenariat.

Le comité de coordination de l'espace de vie sociale

Ce comité a pour objet de partager les éléments d'élaboration et de mise en œuvre concertée du projet social de l'E.V.S. Il se réunit à minima deux fois par an.

Ce comité de coordination est composé de représentants de l'association, de la commune de Chauvé et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Il est techniquement organisé par l'association mais chaque membre du comité de coordination peut solliciter l'association pour organiser une nouvelle rencontre.

Lors de ce comité sont abordés les attendus de la ville vis-à-vis de l'association, le partage des éléments du projet social porté par l'association, les éléments de bilan annuel ainsi que les perspectives d'actions qui en découlent et les moyens financiers affectés à la conduite du projet social.

Le comité d'animation de la vie sociale

Le comité d'animation de la vie sociale rassemble tous les acteurs locaux intéressés par l'animation de la vie communale : commune de Chauvé (Centre Communal d'Action Sociale, Médiathèque, Animation senior), les associations (dont la maison du parc et les associations de parents d'élèves), les écoles et tous les habitants.

Ce comité a pour objet d'entendre les projets émanés des acteurs précités et valide leurs déploiements. À ce titre, il définit les ressources affectées à chaque projet : humaines, techniques et financières.

Il se réunit à minima cinq fois par an et est techniquement organisé par la mairie.

La programmation des actions

Les actions déployées sur l'exercice 2021 ont été mises en place selon différentes modalités.

Certaines activités étaient déjà organisées sur la convention précédente et ont vocation à perdurer dans les exercices à venir : les ateliers de yoga, de couture et de tricot, l'accompagnement à la scolarité, la balade contée et gourmande, la sortie familiale, les permanences administratives, numériques et sociales.

Par ailleurs, les activités proposées dans le cadre de Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité sont intégrées à l'Espace de Vie Sociale, conformément à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les actions portées en partenariat avec d'autres Espaces de vie sociaux

La mutualisation des projets portés sur notre territoire par plusieurs espaces de vie sociaux et ayant une portée supra communale renforce l'attractivité et l'accessibilité de nos services auprès des habitants. Sur l'exercice 2021, deux actions ont été menées avec des partenaires associatifs.

a. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) « La parent'aise »

Le L.A.E.P. « La parent'aise » est un espace ludique et d'échanges ouvert aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il accueille aussi les futurs parents et son rôle comprend plusieurs axes, notamment :

- ✱ Agir en prévention pour accompagner le questionnement des familles ;
- ✱ Proposer un lieu d'écoute et d'attention mutuelle sans visée thérapeutique ;
- ✱ Faciliter l'échange et la socialisation ;
- ✱ Sortir de l'isolement ;
- ✱ Favoriser la mixité sociale.

Ce L.A.E.P. est un projet partenarial et itinérant à l'échelle d'une Communauté d'agglomération de quatorze communes (55 000 habitants). L'équipe d'accueillantes est essentiellement composée des professionnelles des structures Petite enfance du territoire et des services « Petite enfance » de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz.

Pour l'année 2021 et concernant l'association, ce service s'est traduit par la participation de quatre salariés à la formation "accueillantes en L.A.E.P. ». Chaque salarié a participé à des accueils et cinq matinées se sont déroulées sur la commune de Chauvé, dans les locaux de la micro crèche. Des analyses de pratique et des réunions de fonctionnement ont été mises en place et permettent de créer de la cohésion dans l'équipe « L.A.E.P. ».

Depuis le mois de septembre 2021, le L.A.E.P. est désormais ouvert tous les week-ends.

b. Le projet « Question de genres » dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité

Dans le cadre d'un projet commun avec trois structures du territoire (*Anim'Action*, *AFR de Chéméré*, *Arthon Animation Rurale*), un travail a été entamé sur l'année 2020 et 2021 autour de la question du genre dans l'éducation des enfants.

Sur le premier semestre 2021, une exposition et des interventions philosophiques et éducatives ont eu lieu sur les quatre communes auprès des enfants, adolescents et/ou parents. Un nouveau temps de formation a été proposé aux salariés des quatre structures. L'atelier « parent » prévu sur Chauvé a dû être annulé en raison du Covid, seul celui de Chaumes en retz a été maintenu. Des achats de livres et matériel éducatifs ont été réalisés et répartis entre les différentes structures.

Fiche action REAAP : « 2021, une année couleur de vie ! »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Après une année dans un contexte sanitaire particulier, de nombreux habitants ont été contraints de modifier leurs habitudes de vie, de rester cloisonner dans leur habitat, au détriment des relations sociales. Pour de nombreuses familles, devoir rester confiné a révélé chez eux des talents de professeur, de boulanger, de cuisinier, de coiffeur et tant d'autres savoirs découverts, redécouverts...

Certaines de ces familles ont totalement revu leur façon de consommer, modifiant notamment leurs habitudes alimentaires. Néanmoins, passer du temps en famille moins restreinte, entre amis et hors de la maison est devenu quasiment impossible. Entre de nouveaux modes de vie, riches des expériences vécues au cours des confinements et des couvre-feux, et une rupture des liens sociaux, y compris intrafamiliaux, ce projet vise à remettre de la couleur dans cet espace de vie communale. Les actions que nous proposerons s'attacheront à tirer un enseignement positif de l'année 2020, en valorisant les compétences des parents et en s'appuyant sur leurs vécus durant le confinement.

À contrario, les confinements ont amplifié certains comportements, notamment des conduites d'isolement, avec une répercussion sur les relations au sein des cellules familiales. Maintenir une activité sociale paraît vitale pour apporter une respiration au sein des familles, pour les parents et leurs enfants, en mettant en perspective les lieux ressources sur la commune, à proximité des habitations.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Mettre en valeur les compétences révélées lors des confinements par les familles ;
- ✕ Animer des espaces de jeux coopératifs avec des supports présents à la médiathèque et réutilisables à la maison ;
- ✕ Promouvoir les lieux de vie communaux, d'activités et d'intérêts sociaux.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action était ciblée pour toutes les familles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Dans un contexte épidémique généralisé, les habitants ont souvent nommé l'arrêt des activités associatives, les contraintes pour maintenir une vie sociale, amicale et familiale.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Ce projet était initialement proposé pour l'exercice 2021 mais, au regard des difficultés rencontrées par l'association pour maintenir les activités de ses quatre secteurs, le projet a été mis en œuvre à partir de décembre 2021 jusqu'au mois de mars 2022. L'enveloppe budgétaire étant plus faible que prévue, l'association a retenu la réalisation d'un jeu de piste.

Deux animateurs ont mobilisé les acteurs locaux (collectivité, commerces et associations, entreprises) pour solliciter leurs connaissances de la commune et les impliquer dans la réalisation du futur jeu de piste.

Concrètement, le rallye peut être réalisé toute l'année, à raison de trois équipes en même temps. Pour cela, les habitants pourront se rendre à la maison du parc pour aller chercher un sac à dos et retrouver toutes les informations leur permettant de résoudre des énigmes, échelonnées sur un circuit de dix-huit kilomètres.

Le jeu de piste invite les habitants, enfants comme adultes, à se balader à vélo et en autonomie, sur tout le territoire communal, il met en avant l'histoire, la géographie, les commerces et l'environnement naturel de la commune.

Qualité des intervenants

Les intervenants, dans ces différentes actions, étaient multiples :

- en interne : animateurs socioculturels ;
- en externe : acteurs associatifs, élus communaux, chefs d'entreprises et artisans, habitants bénévoles, prestataires divers.

Budget

Les principales charges concernées par ce projet seront positionnées sur l'exercice 2022 et correspondront aux salaires des deux professionnels.

En complément des charges de personnel, il est constaté des achats pour 214.14 Euros et une prestation de communication pour 120 Euros.

Partenaires

La commune de Chauvé, la médiathèque, les associations, les commerçants et entreprises de Chauvé ont participé à la réalisation de ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Le déploiement du rallye sur la commune ;
- * La participation des habitants tout au long de l'année ;
- * Bilan avec les participants et espace d'expression.

Les effets constatés

L'action étant déployée en 2022, il est trop tôt pour établir un bilan de l'action auprès des habitants. Il est toutefois noté que la préparation de ce rallye est une réussite, permettant d'associer différents acteurs de la vie communale dans un projet partagé.

Les difficultés rencontrées

Dans un contexte sanitaire focalisé sur la gestion de l'épidémie de Covid-19, le déploiement de ce projet « parentalité » a nécessité de nombreux ajustements.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action étant déployée en 2022, il est trop tôt pour établir un bilan de l'action.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Le projet initial a été redimensionné en fonction de l'enveloppe budgétaire à la disposition de l'association. Il a été retenu l'organisation du rallye, considérant que cette action serait pérennisée sur la commune pendant plusieurs années puisque la présence de professionnels n'est pas requise pour la réaliser.

Ce projet a mis plusieurs mois avant d'être proposé aux habitants, le temps pour les animateurs de coordonner l'organisation entre tous les participants et de concevoir eux-mêmes ou avec des habitants le matériel nécessaire au jeu. Dans le cadre de la parentalité, ce format de projet est une première expérience pour l'association et il sera intéressant de constater la participation ou non des habitants au rallye dans les années à venir. Cette expérience pourrait être reproposée sur d'autres thématiques.

Fiche action : « Cours de couture 2021/2022 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Dans cette optique, la couture est un atelier ludique qui concourt au développement de savoirs faire pouvant être réinvestis au sein des familles : réalisation de vêtements, de sacs et de diverses compositions de textile. Ces divers apprentissages offrent un nouveau tremplin d'échange entre les membres d'une famille, sur l'échange de savoirs.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✱ Se familiariser avec le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les différentes méthodologies de couture ;
- ✱ Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- ✱ Favoriser l'émergence d'une activité pouvant être réinvestie au sein des familles.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, pourront participer au cours de couture.

Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent, au terme des cours, utiliser une machine à coudre, concevoir des modèles vestimentaires (ou autres créations textiles) sans avoir nécessairement recours à de nouvelles séances d'apprentissage.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de couture se déroulent à raison d'une séance de deux heures tous les quinze jours. L'intervenante apporte tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances. Les tissus sont apportés par les participants, ce qui leur permet de choisir les matières pour confectionner leur ouvrage.

Qualité des intervenants

Les cours de couture sont proposés par une intervenante qualifiée, Fanny FOREST, qui donne déjà des cours sur une autre structure socioculturelle.

Budget

L'intervenante facture treize euros par participant et par séance. L'association prend à sa charge six euros par participant et par séance. Sur dix huit séances, les cours de couture représentent un coût, par participant, de 102 euros.

Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✱ La participation d'au moins six personnes aux différents cours ;

- ✱ L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les principes de créations textiles ;
- ✱ La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse progresser à son rythme et réutiliser les savoirs en dehors des cours de couture, de manière autonome.

Les difficultés rencontrées

Les ateliers de couture, comme les autres ateliers de l'association, ont été perturbés par le contexte sanitaire lié au Covid-19. Sur une partie de l'année 2021 et pour s'adapter aux mesures sanitaires, les cours ont été décalés dans le temps ou réalisés en distanciel via un logiciel de visioconférence. Le groupe d'inscrits à cette activité s'est adapté de manière quasi autonome à l'ensemble de ces contraintes et les différents moyens mis en place convenaient à l'ensemble des adhérents.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants ont été ravis de cette activité. La progression est proportionnée et permet une adaptation des projets de chacun. Le maintien de cette activité au domicile des adhérents et en visioconférence malgré les contraintes sanitaires démontre la réussite de cet atelier, où le lien social est aussi important que l'apprentissage des techniques de couture. Certaines personnes participent à cet atelier depuis plusieurs années et favorisent l'intégration des nouveaux venus tout en assurant le suivi organisationnel en quasi autonomie (*plannification des séances, adaptation au contexte sanitaire, gestion de la salle mise à disposition et des clés, échanges sur la forme de l'atelier, ...*).

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

L'atelier de couture, très apprécié des participants, répond à une forte demande des habitants pour réaliser des confections vestimentaires à la maison. Cet atelier devait évoluer en 2021 pour former un club de couture, avec une jauge plus importante. La situation sanitaire a freiné cette progression mais cette idée devrait être réétudiée dès la fin du couvre-feu et des normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

Fiche action : « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Secourir et porter assistance aux autres représentent les missions prioritaires des pompiers. Toutefois, lorsqu'ils ne peuvent pas intervenir rapidement, chaque citoyen est tenu d'intervenir au mieux, en fonction de ses connaissances et aptitudes, pour aider les personnes en difficulté.

Si de nombreuses formations de secourisme sont dispensées dans le cadre professionnel, les pratiques de secourisme ne sont pas transmises à tous les citoyens. La transmission de ces savoirs paraît donc pertinente, notamment en milieu rural.

Cette année, un focus particulier a été fait sur les bénévoles impliqués dans les services et associations de la commune. Ces citoyens, de par leur engagement, sont amenés à encadrer, accueillir ou accompagner des groupes dans des activités diverses et variées et ont ainsi une probabilité augmentée de se retrouver en situation d'agir dans le cadre des « premiers secours ».

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✱ Apporter des savoirs généraux et techniques en matière de secourisme aux habitants de la commune ;
- ✱ Rendre la formation du secourisme accessible au plus nombreux ;
- ✱ Sensibiliser les habitants à l'intérêt de se former au secourisme ;
- ✱ Proposer une formation commune aux bénévoles des différentes associations communales.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants peuvent être concernés par cette formation, à condition d'avoir au moins quatorze ans.

Les attentes du public

Les savoirs liés à l'intervention aux premiers secours permettent aux secouristes de prendre en charge rapidement les premiers soins lorsqu'un accident survient. Il est donc attendu, pour cette formation, que le stagiaire découvre les principes du secourisme, mette en pratique les procédures d'alerte et protection, secoure la victime en fonction du diagnostic pré établi.

Le stagiaire doit terminer sa formation en ayant la capacité de gérer une situation de secours, en attendant l'arrivée des pompiers.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'association Soinsanté, acteur gestionnaire d'un centre de santé infirmier, propose des formations PSC 1 pour les habitants du Pays de retz. La maison du parc propose de co-organiser la formation sur la commune de Chauvé en gérant la communication et l'inscription à la formation et en participant au financement de celle-ci. La prise en charge est intégrale pour les habitants justifiant d'un investissement bénévole sur la commune.

Qualité des intervenants

L'intervenant qui mettra en œuvre le P.S.C.1 aura les certifications nécessaires pour proposer la formation et sanctionner les acquis des stagiaires.

Budget

Les sessions de formation comprennent, au maximum, dix participants. Les associations locales pouvaient inscrire des bénévoles et, dans ce cas, le coût de la formation était pris en charge par l'espace de vie sociale. Une enveloppe de 600 Euros est dédiée à cette action.

Partenaires

Le déploiement de cette formation est réalisé en partenariat avec l'association Soins santé et la commune de Chauvé.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ Dix stagiaires ont participé à la formation ;
- ✖ La satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation ;
- ✖ La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, si les savoirs transmis à cette occasion ne sont pas utilisés, ils permettent au moins de sensibiliser les habitants à l'intérêt de porter une aide à un proche, un voisin, un inconnu, au-delà de l'aspect uniquement sanitaire.

Le fait, pour les bénévoles des différentes associations de se rencontrer et se retrouver dans ce cadre a été apprécié et permet une inter-connaissance importante pour l'entraide dans le tissu associatif local.

Les difficultés rencontrées

La session 2021 n'a pas rencontré de difficultés particulières.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'a été constaté, tous les objectifs ont été atteints.

e. CONCLUSION ET ECHEANCE

Conclusion

Cette action répond à un intérêt général pour la population et valorise l'action citoyenne. Elle représente également le premier maillon qui peut emmener les participants vers la prise de fonction dans le secteur du secourisme, notamment auprès des sapeurs pompiers.

La session réalisée en 2021 a été pleinement réussie, une liste d'attente ayant été mise en place au regard de l'intérêt porté par les habitants.

Une prochaine session pourrait être proposée sur l'exercice 2022.

Fiche action : « Parc en famille »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La vie quotidienne en famille est rythmée par de nombreuses activités qui amènent, en partie, les parents et leurs enfants à vivre les uns à côté des autres. Plusieurs familles expriment cette difficulté à prendre le temps, avec leurs enfants, de partager un jeu, un livre, une activité.

De plus, les médias audiovisuels (portable, tablette, ordinateur, console de jeux) ont pris une place importante dans les foyers et sont souvent utilisés de manière individuelle, chacun de son côté.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✖ Animer une journée en famille sur le parc municipal ;
- ✖ Faire découvrir des activités pouvant être réutilisées à la maison ;
- ✖ Valoriser des jeux et activités en extérieur.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action concernera tous les habitants de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Cette action permettra aux familles, en dehors de la maison et des habitudes instituées, de partager un temps convivial, centré sur le vivre ensemble.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

La journée s'est déroulée sur un samedi du mois d'octobre, dans le parc municipal. Plusieurs espaces de jeux ont été installés dans le parc (*Jeux en bois, espace de jeux symbolique, espace de lecture, ...*) et des animations encadrées par les animateurs de l'association et un intervenant professionnel ont été proposées aux habitants/familles (*Animation nature, création de kit d'activités à réutiliser en famille pendant les vacances, ...*). Un espace restauration/convivialité était installé avec des gâteaux confectionnés par les enfants.

Qualité des intervenants

Un intervenant professionnel était présent pour encadrer une activité « nature » dans le parc, trois salariés de l'association ont organisé, installé et animé cette journée.

Budget

Les charges liées à ce projet concernent principalement la location d'un espace de jeu symbolique, l'intervention d'un prestataire extérieur et le pot de convivialité.

Partenaires

La médiathèque communale a mis à disposition des ouvrages spécifiques en fonction des thématiques prédéfinies pour le coin lecture (*Activités à refaire en famille, Impact des écrans sur l'éducation des enfants, ...*) et a prêté des jeux en bois de la ludothèque.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La participation d'au moins 25 personnes à cette action ;
- ✖ La satisfaction des habitants par rapport à l'expérience partagée sur la journée ;
- ✖ Les souhaits exprimés de revivre cette expérience dans l'avenir.

Les effets constatés

Les habitants ont été présents en nombre (130 personnes). Nous avons pu observer une très grande hétérogénéité dans le public présent (*enfants, adolescents, adultes, seniors ; familles et personnes seules ; adhérents de l'association ou non ; ...*).

Les difficultés rencontrées

Le contexte sanitaire était encore fragile lors de l'évènement et nous a obligés à prévoir plusieurs scénarii. Nous avons finalement réussi à proposer l'ensemble des activités souhaitées en respectant les mesures en vigueur sur cette période.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'a été constaté entre les objectifs et les résultats.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action doit être reconduite chaque année.

Fiche action : « Les ateliers de Yoga »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les pratiques de loisirs se sont développées tout au long du XX siècle, à la faveur d'un contexte social plus favorable (temps de travail et congés payés) mais également avec l'apparition de nouveaux modes de vie. L'émergence des nouvelles technologies a accéléré le rythme de vie des individus, contribuant à la création de nouveaux besoins : activité physique et sportive, développement du bien être, services à la personne.

Le yoga, pratique physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, permet de prendre du temps pour soi, de se détacher de la pressurisation du temps inhérentes à nos nouveaux modes de vie.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✕ Accompagner les habitants dans la découverte de la pratique yoga ;
- ✕ Proposer une activité visant le bien-être et l'accomplissement des participants ;
- ✕ Développer une nouvelle activité physique et sportive sur Chauvé.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Le yoga est une activité physique qui vise l'accomplissement de la personne à travers la respiration, la relaxation et la méditation.

Les participants apprendront à gérer leur stress, à diminuer les tensions corporelles et à construire une image bienveillante d'eux-même.

Les habitants pourront ainsi réutiliser les savoirs abordés dans leur vie quotidienne.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de Yoga sont organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six séances), à raison de deux séances d'une heure et demi les mercredis soirs.

Les séances se déroulent dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de Yoga sur les communes environnantes.

Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel. Le coût des prestations de l'intervenante est financé par les produits issus de la facturation aux participants.

Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de ces cours de Yoga en mettant à disposition de l'intervenante une salle chauffée et adaptée à cette pratique.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La participation d'au moins trente personnes aux séances de Yoga ;
- ✖ La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- ✖ La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des séances à leur domicile. Ils devront pouvoir ressentir une amélioration de leur capacité physique et identifier un mieux-être au terme du cycle.

Les difficultés rencontrées

Les cours de yoga ont été fortement impactés ces deux dernières années par l'épidémie de Covid-19. Les restrictions sanitaires ont découragé certains participants de longue date qui ont préféré arrêter l'activité. Plusieurs cours ont été annulés lorsque l'intervenante était elle-même positive à la Covid-19 ou cas-contact.

Malgré cela, 26 personnes se sont réengagées pour l'année 2021/2022 et le taux de fréquentation des séances est très important.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Au regard des difficultés rencontrées, les objectifs n'ont été que partiellement atteints puisque nous avons moins de 30 inscrits.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Cette pratique physique répond à une forte attente des habitants : mêler une activité de relaxation, en groupe et visant la détente du corps et de l'esprit. Nous attendions au moins trente personnes aux séances et ce sont vingt-cinq inscriptions qui ont été enregistrées pour l'année 2021/2022. Dans le contexte sanitaire actuel, ce taux de participation restait positif.

Cet atelier devrait être redéployé sur la saison 2022/2023, si le contexte sanitaire le permet.

Fiche action : « Balade contée et gourmande 2021 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une balade contée et gourmande a été organisée en 2016 et proposait deux axes de travail : la valorisation des chemins pédestres de la Commune de Chauvé et la découverte de la faune et de la flore locale.

Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en valeur les produits alimentaires locaux, avec l'organisation d'un apéritif à la fin de la balade.

Les balades contées et gourmandes depuis 2016 ayant été très appréciées, une nouvelle édition était programmée en 2021.

Objectifs de l'activité

Comme les années précédentes, les objectifs retenus sont :

- ✕ La découverte du patrimoine végétale et animal présent sur la commune de Chauvé ;
- ✕ La découverte de circuit pédestre autour de la commune ;
- ✕ La valorisation des produits alimentaires locaux.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants peuvent participer à cette action.

Les attentes du public

Les habitants peuvent se familiariser avec les chemins de Chauvé, bénéficier des connaissances d'un intervenant autour des plantes et goûter aux produits locaux, fabriqués sur la commune ou à proximité.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action s'est déroulée sur une matinée. Le départ a été donné de l'association Liâne avec plusieurs ânes et une carriole pour emmener les plus petits. D'une durée de deux heures, la balade était entrecoupée de deux lectures de conte par des intervenants de la médiathèque de Chauvé.

Vingt-cinq personnes ont participé à cette animation.

Le contexte sanitaire ne nous permettait pas d'organiser le temps de convivialité autour de la partie « gourmande » et chaque famille est donc repartie avec un panier de produits locaux à partager chez elle.

Qualité des intervenants

Plusieurs intervenants ont participé à l'organisation de cette journée : des bénévoles de l'association Liâne qui encadraient la balade et les animaux, deux bénévoles de la médiathèque communale et une animatrice socioculturelle, salariée de l'association.

Budget

Les charges liées à ce projet comprennent des fournitures alimentaires, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Les produits sont issus des fonds dédiés de l'Espace Vie Sociale.

Partenaires

L'association Liâne et la médiathèque de Chauvé accompagnent la mise en œuvre de ce projet avec la maison du parc.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La participation de 20 à 25 personnes à la balade ;
- ✖ La réalisation d'une présentation de la faune et de la flore adaptée à tous les publics ;
- ✖ La satisfaction des habitants par rapport au circuit pédestre réalisé et aux produits locaux présentés.

Les effets constatés

Il était attendu que chaque participant puisse utiliser les connaissances abordées lors de la balade dans un autre contexte : reconnaissance des oiseaux, des plantes et des chemins qui peuvent amener à effectuer de nouvelles balades.

Cette action visait également de présenter aux habitants des produits alimentaires issus de la commune de Chauvé et des communes alentours. Nous espérons donner envie aux habitants de consommer des produits locaux, de qualité.

Les difficultés rencontrées

Pour cette édition 2021, vingt-cinq personnes ont participé à la balade contée et gourmande, avec les animations suivantes :

- ✖ balade avec les ânes de l'association Liâne ;
- ✖ animation musicale avec un bénévole de la médiathèque ;
- ✖ lecture de contes avec une bénévole de la médiathèque ;
- ✖ partage de paniers de produits locaux.

Cette animation s'est déroulée sur une matinée, le jour de l'assemblée générale.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'est constaté entre les objectifs fixés et les résultats.

e. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La balade contée et gourmande permet de sensibiliser les habitants à la richesse des chemins communaux : chemins pédestres, faune et flore locales, produits de proximité. Les lectures contées permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs différentes découvertes du jour et d'associer un temps ludique à la promenade en famille. Cette action devrait être reconduite sur l'exercice 2022.

Fiche action : « Accompagnement à la scolarité »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Depuis plusieurs années, les familles de Chauvé questionnent les écoles et l'association sur la possibilité, pour les enfants, de relire leurs leçons avant de rentrer à la maison.

Entre les activités professionnelles des parents et les loisirs des enfants, la vie familiale offre peu de répit aux personnes. Pourtant, la lecture, le soir, des leçons réalisées dans la journée permet une meilleure mémorisation des savoirs et des apprentissages.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ De faciliter l'organisation familiale, notamment pour les enfants qui rentrent tard à leur domicile ;
- ✕ D'aider les enfants dans la relecture de leur leçon.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action est organisée pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les enfants peuvent reprendre les leçons du jour, accompagnés par des adultes. Les accompagnants travaillent en concertation avec les enseignants et les parents.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Trois séquences sont proposées par semaine, de 16h15 à 18h30, les lundis, les mardis et les jeudis. Les six accompagnants proposent des sessions de trente minutes pour tous les enfants souhaitant y participer.

Les enfants qui partent en premier de l'accueil périscolaire bénéficient des premiers créneaux horaires.

Qualité des intervenants

Une salariée de l'association met en place ce service, avec quatre bénévoles. Des réunions sont proposées pour améliorer l'accompagnement des enfants. Des échanges avec les professeurs des deux écoles peuvent être mis en place pour faciliter le bon déroulement de ce service.

Budget

Ce service est gratuit pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. Pour les enfants déjà présents sur cet accueil, il n'y a pas de coût supplémentaire.

Partenaires

Les écoles et les associations de parents d'élève participent activement à l'organisation de ce service.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✕ L'attribution d'au moins un créneau horaire à chaque enfant inscrit ;
- ✕ La satisfaction des enfants et familles vis-à-vis de ce service.

Les effets constatés

Il est attendu que parents et enfants puissent mieux apprécier le temps partagé en famille, au retour de l'école et du travail. De cette manière, les tensions et difficultés liées à la relecture des leçons du jour peuvent être réduites.

Les difficultés rencontrées

Les professeurs des écoles travaillent avec des méthodes pédagogiques différentes et les accompagnants doivent composer avec cette diversité pour ne pas interférer dans les apprentissages des enfants.

Le contexte sanitaire, comme pour les autres actions, a généré une modification de ce service. L'association a fait le choix d'interrompre les venues des bénévoles pour ne laisser que la salariée au contact des enfants. Cette réorganisation a diminué la jauge d'accueil pour bénéficiaire principalement aux enfants considérés comme prioritaires (difficultés dans les apprentissages – mémorisation, etc.). Pour maintenir une qualité éducative sur cette action, le C.A.V.S. a décidé de recruter un deuxième salarié sur les mois d'avril, de mai et de juin 2021. Une enveloppe de 1 620 Euros avait été affectée.

À partir du 1^{er} septembre 2021, les bénévoles ont pu reprendre leurs interventions auprès des enfants.

Les protocoles sanitaires imposant une séparation entre les écoles et les groupes sur l'accueil périscolaire, l'organisation de cette activité a été modifiée pour respecter au mieux les consignes sanitaires.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action est pleinement réalisée et satisfait les familles. Certains enfants ayant des problèmes de comportement ou des difficultés dans les apprentissages scolaires font des progrès remarquables par les parents.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce service permet à une trentaine d'enfants par soir de relire les leçons du jour. Le contexte sanitaire a réduit notre capacité d'accueil les soirs mais cet accompagnement a été partiellement maintenu. Cette action a été reconduite pour l'année 2022/2023.

Fiche action : « Éducation à l'utilisation des écrans »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les médias audiovisuels ont pris une place importante dans la vie familiale. Les téléphones portables, les tablettes, les ordinateurs et les télévisions sont des supports de communication omniprésents. Ils sont parfois présentés comme des perturbateurs dans les relations entre les parents et leurs enfants, entre les fratries, dans les lieux de collectivités.

Un sondage a été réalisé sur les écoles de la commune en 2021, auprès des enfants et de leurs parents, pour comprendre comment les enfants utilisaient les divers médias (fréquences, durée, etc.).

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✱ Questionner les enfants et leurs parents sur les modalités d'utilisation des médias audiovisuels ;
- ✱ Analyser les données issues des questionnaires pour mettre en perspective des axes de travail pour les acteurs éducatifs de la commune ;
- ✱ Proposer une action de sensibilisation auprès des enfants de la commune.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Il était attendu que toutes les familles (enfants et parents) puissent s'exprimer dans le questionnaire et connaître les résultats de l'enquête.

Il était attendu que les différents acteurs éducatifs locaux puissent concevoir, à partir des résultats de l'enquête, une action de sensibilisation sur l'utilisation des médias.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Ce projet s'est déployé sur plusieurs mois et comprenait les étapes suivantes :

En 2018, le comité de pilotage du Projet Éducatif de Territoire souhaitait mettre en œuvre une action auprès des familles pour les sensibiliser à la gravité des faits violents présents dans les écoles. Des actions ont été réalisées auprès des enfants/enseignants des deux écoles de la commune.

En 2019, ce même comité décide, dans le prolongement des réflexions sur la violence, de questionner l'importance des médias audiovisuels dans le comportement des enfants.

Dans le premier trimestre 2020, une animatrice prépare une trame de questionnaire avec les critères suivants : un exemplaire pour les enfants ; un exemplaire pour les parents ; la définition de questions objectives, permettant une approche qualitative (expression libre) et quantitative.

Le confinement a interrompu le déploiement de cette action. Celle-ci a été reprise en décembre 2020 avec la rédaction définitive des questionnaires. Il restait alors les étapes suivantes à mettre en œuvre en 2021 :

- ✱ Transmissions des questionnaires aux familles et exploitation des données pour réaliser une synthèse (janvier/février 2021) ;
Les questionnaires ont été transmis aux familles selon la répartition suivante : 320 questionnaires pour les enfants et 360 questionnaires pour les adultes. Il y a eu plus de questionnaires « adulte » d'édité pour tenir compte des familles séparées et recueillir les réflexions des deux parents.
- ✱ Parution des résultats auprès des habitants et échanges avec les familles (Mars 2021)
- ✱ Définition et mise en œuvre d'une action de sensibilisation auprès des enfants (dernier trimestre 2021) :

- Semaine « sans écran » dans les écoles ;
- Journée et temps d'animation proposés par La maison du parc et la médiathèque ;
- Conférence association locale « Le Retzien libre » ;
- Conférence Mme PEREL-NEDELEC, orthophoniste spécialisée.

Qualité des intervenants

Les salariés de l'association ont été sollicités pour réaliser le questionnaire et la synthèse des données, et le pilotage complet de l'action. Les enseignants ont assuré la partie des actions qui se sont déroulées au sein des classes et la médiathèque pour les actions menées par la médiathèque. Des intervenants extérieurs ont ensuite été contactés pour apporter des compétences spécifiques liées au thème, sous forme de conférences et ateliers dans les écoles.

Budget

Les principales charges présentées dans cette action comprenaient les charges de personnel.

Partenaires

Plusieurs partenaires ont accompagné la réalisation de ce projet : la commune de Chauvé, les écoles communales et les associations de parents d'élève.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✱ La déclinaison d'un sondage à destination des enfants et des familles ;
- ✱ Les taux de participation pour les enfants et leurs parents ;
- ✱ La définition d'une ou plusieurs actions de sensibilisation.

Les effets constatés

Sur l'ensemble des questionnaires transmis aux écoles, 205 questionnaires « adulte » ont été complétés, soit une participation de 57% et 246 questionnaires « enfant » ont été complétés, soit une participation de 77%.

Les questionnaires « adulte » ont été remplis entièrement par les parents, avec des précisions et de nombreux commentaires, indiquant un intérêt certain pour ce sujet. Il en est de même pour les questionnaires « enfant ».

Plusieurs familles ont exprimé leurs questionnements ou inquiétudes vis-à-vis des médias audiovisuels et de l'utilisation qui en est faite par leurs enfants.

Le choix de faire compléter un questionnaire par les enfants et un par les parents avait pour objectif de les inciter à échanger sur leurs réponses, identifier les différences et comprendre sur ce que cela pouvait induire dans leur fonctionnement familial.

L'épidémie de Covid-19 nous a obligé à imaginer le second volet de cette action à l'automne 2021 et pas au printemps comme initialement prévu. Il y a donc eu un changement d'année scolaire entre temps, ce qui a un peu réduit la dynamique du projet.

La semaine de sensibilisation autour de l'usage des médias et écrans au sein des classes et de l'accueil périscolaire a permis aux enfants de tester leurs usages, d'évaluer leurs pratiques et d'échanger en familles sur des évolutions possibles. Certaines astuces partagées par les écoles, l'association et la médiathèque ont pu être reprises par les enfants et familles.

Les deux conférences proposées ont été reconnues d'une grande qualité même si le nombre de participants est resté relativement faible par rapport à ce que nous pouvions espérer des échanges avec les familles.

Les difficultés rencontrées

Hormis les différents décalages dans le temps liés à l'épidémie de Covid-19, aucune difficulté particulière n'a été soulevée lors de ce projet. Tous les acteurs ont accompagné la mise en place de cette action et ont facilité la transmission et la récupération des questionnaires aux familles ainsi que la mise en place des actions en dehors et dans les écoles.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Toutes les étapes du projet ont pu être déployées comme imaginé, avec le concours des différents acteurs éducatifs du territoire. Cette action, bien que complète, apparaît cependant insuffisante pour faire évoluer durablement les pratiques des enfants et familles de la commune. Une réflexion est engagée sur la possibilité de faire perdurer ce travail au travers la mise en place d'actions pérennes.

e. CONCLUSION ET ECHEANCES

Cette action, portée par un collectif d'acteurs éducatifs, démontre l'intérêt de travailler localement sur des problématiques rencontrées tous les jours dans les établissements. Cette manière de fonctionner pourrait être reprise pour aborder d'autres sujets liés à l'éducation des enfants et adolescents de la commune.

Fiche action : « Atelier tricot »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une bénévole de l'association souhaitait proposer des cours de tricot pour transmettre son savoir. Étant professeur des écoles, elle a défini un projet pour les enfants de la commune.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Faire découvrir les techniques de tricot aux enfants ;
- ✕ Permettre aux enfants de réaliser leur projet dans cette activité.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de sept ans à dix ans et habitant sur la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Il était attendu que chaque enfant puisse réaliser un projet en tricot.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de tricot ont eu lieu tous les mardis et jeudis soirs, de 16h30 à 17h30, à la maison des jeunes ou dans une autre salle communale.

Une participation de 2 Euros est demandée aux familles pour l'année, elle permet d'autofinancer les achats de matériel. Les cours sont animés par une bénévole. Les séances ont été divisées en cycle, entre chaque période de vacances scolaires, pour pouvoir accueillir plus d'enfants et laisser le temps aux participants de maîtriser les bases du tricot.

Le matériel est mis à disposition des enfants mais ils peuvent également l'amener de leur maison.

Qualité des intervenants

L'intervenante bénévole, professeurs des écoles à la retraite, maîtrise différentes techniques pour produire des ouvrages variés.

Budget

Cette activité ne comporte que des charges de petit matériel.

Partenaires

Aucun partenaire n'a été associé à ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✕ La réalisation des projets des enfants ;
- ✕ La satisfaction des enfants sur le déroulement des séances.

Les effets constatés

Les enfants, en découvrant les techniques de tricot, peuvent désormais réinvestir ces connaissances dans des projets personnels, réalisés à la maison.

Cet atelier participe à la valorisation des savoirs des enfants et favorise leur confiance en eux. Il permet également de les sensibiliser à la réparation de leurs tenues vestimentaires, démarche écologique intéressante à aborder avec les enfants.

Les difficultés rencontrées

Cette activité a eu un succès important mais l'intervenante ne peut accueillir qu'un groupe limité d'enfants (6 maximum par séance), pour pouvoir les accompagner dans leur apprentissage.

Comme les autres ateliers de l'association, l'épidémie de Covid-19 a interrompu à quelques reprises le déroulement des cycles de tricot.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Sur les périodes d'ouverture, les objectifs ont été pleinement réalisés et aucun écart n'a été constaté.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cet atelier a été très demandé par les enfants dès sa mise en place, en septembre 2019. Cette première année de fonctionnement, malgré la fermeture, a même permis de créer un deuxième créneau hebdomadaire.

Cet atelier devrait être reconduit à la prochaine rentrée scolaire 2022.

Fiche action : « Vacances Loisirs Pour Tous »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Moins d'un français sur deux ne part pas en vacances plus d'une semaine sur la période estivale, un sur quatre ne part pas du tout. La corrélation entre les revenus du ménage et le taux de départs en vacances est très forte, indiscutable. Les voyages, les loisirs, les rencontres, l'ouverture au monde extérieur sont pourtant primordiaux dans le développement des enfants et le bien-être de tout un chacun. Nos structures proposent habituellement des solutions de départ en séjours adaptées aux enfants, mais très rarement des solutions permettant les temps de partage en famille. Le dispositif « V.L.P.T. » mis en place par la C.A.F. permet aux habitants, quelle que soit leur situation financière, d'imaginer et organiser un temps de loisirs ou de vacances, individuel ou en famille. L'association « La Maison du parc » a décidé de s'allier à Anim'Action, Arthon Animation Rurale et l'AFR de Chéméré pour proposer une offre globale et complète d'accompagnement aux vacances et aux loisirs pour les ménages à faible revenu du territoire d'intervention commun. Au-delà de l'accompagnement financier lié à l'épargne bonifiée, l'expérience de l'association en terme d'organisation de séjours et d'animation permet d'accompagner les familles sur les aspects logistiques et pédagogiques d'une journée de loisirs ou d'un séjour de vacances.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Favoriser les temps de loisirs et de vacances en famille ;
- ✕ Proposer un triple accompagnement financier, logistique et pédagogique ;
- ✕ Permettre aux familles de s'investir dans un dispositif pluriannuel auprès d'une association locale.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce dispositif est mis en place pour toutes les familles du Pays-de-Retz. Elles peuvent choisir d'être accompagnées par l'une des quatre associations partenaires.

Les attentes du public

Il est attendu que les familles puissent renouer avec un départ en vacances ou organiser des temps de loisirs en familles qu'elles n'avaient pas ou plus l'habitude de s'octroyer.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Même si le dispositif peut être adapté à la situation de chaque famille, il est organisé de manière à fonctionner sur un cycle d'année scolaire avec, en point de mire, la saison estivale.

Les familles inscrites sur le dispositif à l'automne 2021 ont pu profiter de l'accompagnement lié à leur épargne et de leurs chèques vacances (*après bonification financière de la CAF*) pour la saison estivale 2021.

Un temps d'entretien individuel a été proposé à l'automne 2021 pour le démarrage des nouveaux contrats. Il a permis de redéfinir plus précisément les attentes et besoins de chaque famille, de clarifier et signer le contrat lié à l'épargne. Ensuite, plusieurs temps collectifs devraient se dérouler sur l'année 2022. Les thématiques pourront être définies avec le groupe mais ces derniers seront soumis à l'évolution du contexte sanitaire. Au moins un temps sera proposé en lien avec la médiathèque communale et un temps de sortie en commun avec les autres « E.V.S. » du territoire sera proposé.

L'association a également rejoint en 2020 le dispositif « Saison solidaire » mis en place par les acteurs culturels du Pays-de-Retz et coordonné par le collectif « Spectacle en Retz ». Ce dispositif nous permettra de proposer des places de spectacles à des familles en difficulté financière. En fonction des situations, un accompagnement par un professionnel ou un bénévole de l'association pourra être envisagé.

Qualité des intervenants

Ce dispositif est coordonné par le directeur adjoint de la structure.

Budget

La bonification des épargnes des familles étant prise en charge par la C.A.F. de Loire-Atlantique, le coût de ce dispositif équivaut aux charges de personnel liées à la coordination du dispositif et aux différents temps d'animation en famille.

Partenaires

La C.A.F. de Loire-Atlantique organise le déploiement de ce dispositif sur son territoire. La fédération Animation Rurale 44 accompagne l'association sur la gestion des épargnes et coordonne le dispositif au sein de ses adhérents. Notre association et les associations « Anim'Action », « AFR de Chéméré » et « Arthon Animaton Rurale » sont partenaires de cette action par la construction d'une communication et l'organisation d'une journée d'animation en familles commune.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation des projets des familles ;
- * La part des familles s'inscrivant dans le dispositif sur la durée ;
- * La satisfaction des familles sur les différentes formes d'accompagnement ;
- * Le nombre de familles à bénéficier de l'accompagnement.

Les effets constatés

Quatre familles ont bénéficié de cet accompagnement en 2021 et ont pu concrétiser leur projet de vacances en famille. Trois de ces quatre familles ont signé de nouveaux contrats pour la saison estivale 2021.

Les difficultés rencontrées

Il est difficile pour les familles en difficultés financières de demander de l'aide pour les loisirs/les vacances, elles jugent que cela n'est pas prioritaire pour elles, qu'elles doivent avant tout régler leurs autres soucis financiers. Certaines familles, pouvant bénéficier du dispositif mais se sentant moins « dans le besoin » ne souhaitent pas en bénéficier pour laisser la possibilité à d'autres d'en profiter ou pour ne pas se sentir « assistées ».

Pour certaines, il est également assez difficile de se projeter six à dix mois en amont sur un projet de vacances. Sur l'année 2021, les incertitudes liées au contexte sanitaire sont venues s'ajouter à celles liées à la situation financière des familles.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Il est encore trop tôt pour réaliser cette analyse, surtout après une année 2021 où le volet accompagnement/animation a été fortement impacté par l'épidémie de Covid-19.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce dispositif est nouvellement mis en place par l'association et s'inscrit dans une volonté plus large d'accompagnement social des familles. Il est amené à être pérennisé dans l'organisation de l'espace de vie sociale.

Fiche action : « Permanences administratives, numériques et sociales »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La dématérialisation des supports administratifs est devenue incontournable dans tous les secteurs professionnels. Pour suivre et accompagner cette évolution, la plupart des ménages français ont acheté un poste informatique pour pouvoir réaliser ces formalités administratives. Toutefois, certains habitants n'ont pas été formés à la manipulation des outils informatiques, ne souhaitent pas se former ou ne sont pas en capacité de les réaliser (raisons économiques, socioculturelles, générationnelles). Ces diverses situations fragilisent la participation de ces citoyens dans la vie sociale, notamment en milieu rural.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✱ d'accompagner les habitants du territoire à la rédaction de courriers et lettres de motivation, à la découverte des sites internet des partenaires publics (CAF, Pôle Emploi, Pornic Agglo, Gouvernement, ...), à l'initiation des outils informatiques et à l'orientation vers des acteurs de la vie sociale (services à la personne, structures sociales & médicosociales).
- ✱ d'aider les habitants à exercer leur droit ou trouver des lieux ressources pour y parvenir. La mobilité des habitants et l'accessibilité aux différents services publics (CAF, Pôle emploi, La poste, MSA...) est un axe de travail prioritaire sur ce projet.

a. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Les permanences ont vocation à accompagner toutes les personnes concernées par les situations présentées ci-dessus. Aucun critère n'est retenu pour bénéficier de ce service, sauf à considérer que les habitants de la commune de Chauvé sont prioritaires.

Les attentes du public

Les habitants sont accompagnés dans leur démarche par un salarié. À ce titre, ils pourront utiliser un espace informatique, soumettre leurs problématiques et être orientés vers les services compétents.

b. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Une permanence est organisée tous les mercredis matins, sur le temps scolaire, de 10h à 12h et à la mairie de Chauvé. Lors de ces permanences, l'accueil est ouvert à tous et se fait dans une pièce de la mairie permettant d'être à l'écart du public et de garantir la discrétion nécessaire à ce type d'accompagnement. Il est possible de venir avec son matériel informatique ou d'utiliser le poste mis à disposition du public.

Dans tous les cas, un accompagnement est proposé aux personnes et une information sur les services de l'État compétents est proposée. En cas d'un besoin de suivi plus approfondi ou d'indisponibilité sur les temps de permanences, les habitants peuvent solliciter un rendez-vous sur un autre créneau.

En 2021, les permanences n'ont pu être assurées pendant les périodes de restrictions d'accueil liées à l'épidémie de Covid-19. Elles ont néanmoins été ré-ouvertes dès que les conditions règlementaires le permettaient.

Qualité des intervenants

Les permanences sont assurées par le directeur adjoint de l'association. En plus des formations initiales du salarié, une formation à l'« accueil social universel » (Conseil Départemental 44) et une formation à l'utilisation du site de Pôle Emploi co-organisée par un relais C.A.F. ont été suivies. Une demande d'agrément « Aidant-Connect » a également été effectuée et est en attente de validation.

Budget

Le budget comprend principalement les charges de personnel, estimées en 2021 à 1 500 Euros.

Partenaires

La commune de Chauvé a participé au déploiement avec la mise à disposition d'un bureau d'accueil dans la mairie.

c. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La réalisation d'au moins 36 permanences chaque année ;
- ✖ Les accompagnements et orientations réussies en fonction des demandes émises par les bénéficiaires ;
- ✖ La satisfaction des personnes accueillies.

Les effets constatés

Les habitants ont pu soumettre leurs difficultés ou besoins d'accompagnement, sur des thématiques très diversifiées : création de messagerie internet ; reconduction de carte d'identité ; transferts de fichiers sur l'ordinateur ; déclaration des pertes de documents administratifs ; utilisation des logiciels bureautiques ; des renouvellements de permis de conduire professionnels, des ouvertures de dossier retraite, un rapatriement de dossier maladie d'un autre département, une demande de renseignement pour le trésor public de St nazaire, paiement de la taxe foncière en ligne, modification d'une adresse de carte grise, ouvrir un dossier de dispositif Ma prime renov, installation d'une application sur téléphone pour contacter un membre de la famille par vidéo, créations d'un espace en ligne ANTS, création d'un espace Pôle emploi, transfert de photos sur l'ordinateur, une ressortissante étrangère qui voulait tous les renseignements pour créer les documents pour son arrivée en France (carte vitale, ouverture de compte bancaire, téléphone, CAF, etc.), positionner le Pass vaccinal sur l'application Tous anti-Covid.

Toutes ces demandes ont fait l'objet d'un accompagnement qui a abouti à la résolution du problème ou à l'orientation des personnes vers les services compétents.

Cet accompagnement social est bonifié par l'implication du salarié de l'association dans plusieurs réseaux portés par des partenaires du territoire. La reconnaissance des différents acteurs publics ou associatifs permet une meilleure orientation des habitants vers les ressources à leur disposition.

Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés avaient été rencontrées lors du déploiement du projet, notamment le fait qu'une communication à l'échelle communale ne pouvait pas être réalisée lors des élections municipales.

En 2021, la mairie a mis à la disposition de ce service un bureau d'accueil permettant une meilleure visibilité auprès des habitants (proximité de l'accueil de la mairie). Il est remarqué une augmentation des sollicitations des habitants depuis que les permanences se déroulent à la mairie.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Si les ouvertures n'ont pas été celles attendues, la satisfaction des bénéficiaires et la diversité des thématiques abordées renforcent la pertinence de poursuivre ce travail social de proximité.

d. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action bénéficie d'une meilleure reconnaissance auprès des habitants et toutes les expériences abordées lors des rencontres permettent un accompagnement plus rapide et adapté. La connaissance des acteurs sociaux du territoire et réseaux de professionnels facilite le travail d'orientation auprès des personnes. L'année 2021/2022 devrait conforter cette assise locale. La mise à disposition d'un « Conseiller numérique » par une association du territoire pourrait venir compléter ce dispositif.

Fiche action : « Festival Chauvé ciné-mômes »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La commune a rénové le théâtre communal, l'a équipé en matériel audio/vidéo et le met à disposition des associations. Cet équipement est principalement utilisé par deux associations de théâtre et de spectacle vivant. Pour compléter cette offre de loisirs et développer une nouvelle action éducative en faveur des enfants, la médiathèque de Chauvé, avec l'appui de la mairie, a souhaité développer un festival de cinéma dédié aux familles.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Développer une nouvelle offre culturelle sur la commune ;
- ✕ Permettre aux enfants qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'une activité culturelle et gratuite.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet est organisé pour les familles prioritairement de Chauvé : enfants, adolescents et parents.

Les attentes du public

Il était attendu que les familles et enfants puissent profiter d'un espace dédié à l'univers des arts pour découvrir et développer une culture cinématographique.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Lors des vacances scolaires d'octobre et sur une semaine, le festival « chauvé cinémômes » a proposé six séances, réparties de la manière suivante :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis (après-midi), pour les enfants ayant entre six ans et douze ans ;
- le mercredi (matin), pour les enfants ayant entre deux ans et six ans.
- le vendredi (soir), pour les familles.

Un goûter était proposé après chaque séance pour mettre en avant la convivialité de cet événement familial.

Qualité des intervenants

Il n'y avait pas d'intervenant pour ce projet mais les films retenus en amont par la médiathèque étaient de qualité et ont été appréciés par les enfants/familles. Les films ont été mis ensuite à la disposition des adhérents de la médiathèque.

Budget

Ce projet a été financé par divers produits et, notamment, les dons des entreprises locales et des associations de parents d'élèves, pour un montant global de 510 euros.

L'enveloppe budgétaire était valorisée à environ 1 387.33 euros. L'espace de vie sociale a financé le reste à charge sur ce projet, soit une enveloppe de 877.33 euros.

Partenaires

La médiathèque, à l'initiative de ce projet, a coordonné la mise en place de ce dispositif. Plusieurs acteurs locaux ont accompagné cette dynamique : habitants, services techniques communaux, les associations de parents d'élèves, l'association La maison du parc.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La réalisation d'au moins six projections ;
- ✖ Une fréquentation globale d'au moins 150 personnes ;
- ✖ La satisfaction des enfants/adolescents/familles sur le déroulement des séances.

Les effets constatés

Les retours ont été très positifs, de nombreux chauvéens ont apprécié cette initiative et la possibilité d'aller voir sur un grand écran un film d'animation.

Chaque jour, entre 40 et 80 personnes sont venues au cinéma, soit plus de 328 personnes sur la semaine et une participation importante des enfants (72% des 328 personnes). Pour la plupart, les personnes étaient originaires de Chauvé.

Plusieurs assistantes maternelles et les professionnelles de la micro crèche étaient présentes lors de la séance du mercredi matin.

Les difficultés rencontrées

La séance du vendredi soir, pour les familles, a été peu fréquentée. Le week-end qui suivait était de trois jours et peut expliquer cette faible participation.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été pleinement atteints pour cette deuxième édition.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

La troisième session du « Chauvé ciné-mômes » est programmée aux vacances d'avril, avec la même organisation que ces deux dernières années.

LE RAPPORT FINANCIER 2021

- Maison du parc -

VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

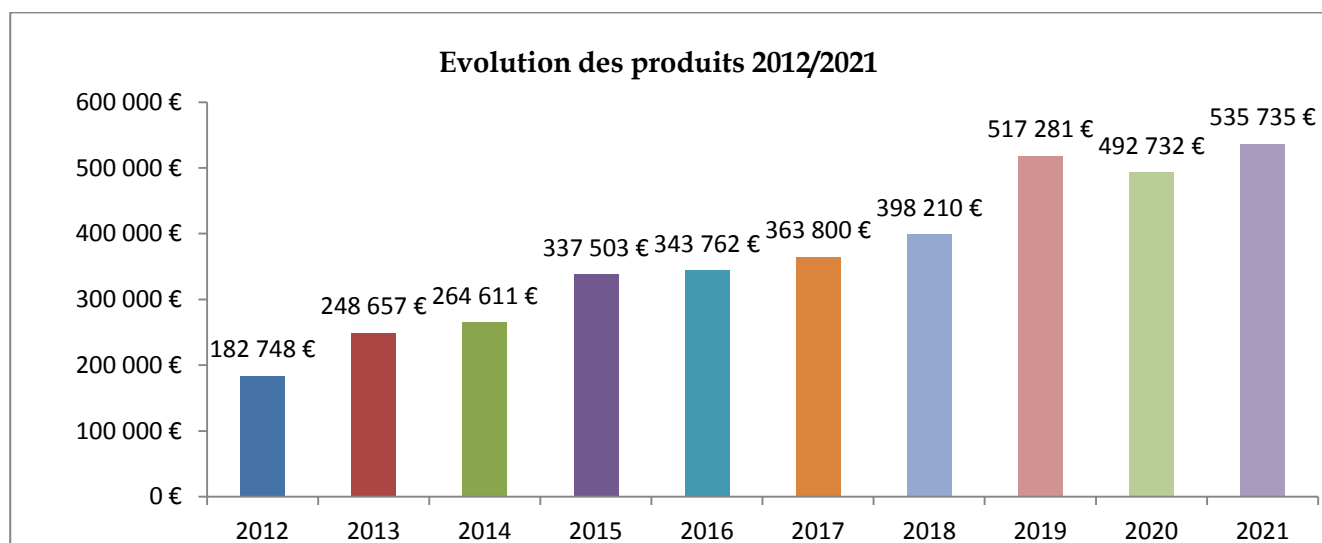
Le rapport financier 2021 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2021⁶, du bilan de 2021 et du suivi de trésorerie.

Le budget prévisionnel 2022⁷ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits de l'exercice 2021

Les produits de l'exercice 2021 sont issus des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

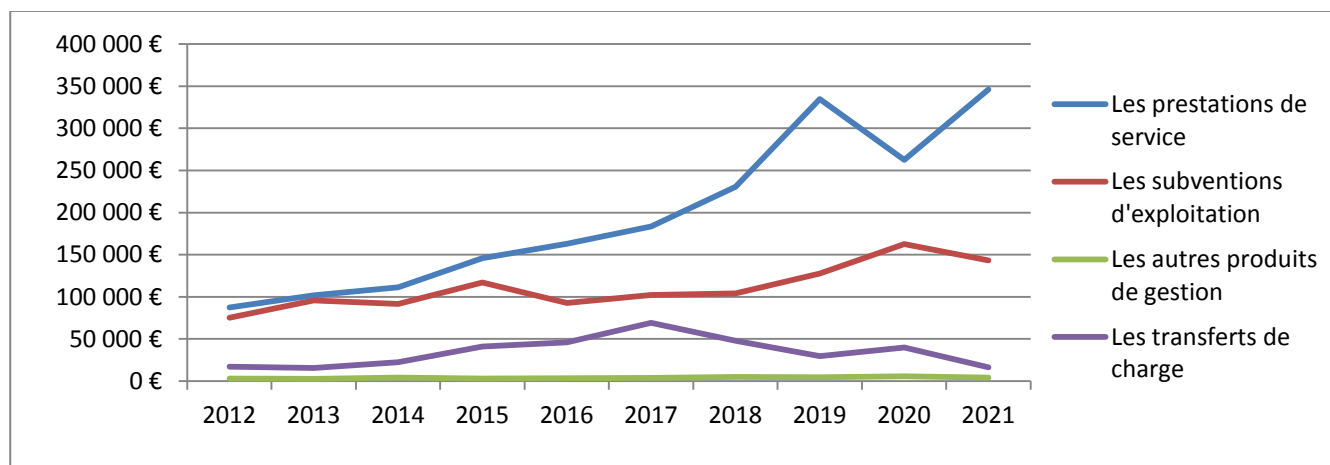
Les produits, après un exercice 2020 fortement impacté par le Covid-19, sont plus représentatifs de l'activité réalisée par l'association en 2021, avec une augmentation des ressources de 43 003 Euros :



a. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association. Ils comprennent les prestations de service, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion et les transferts de charge.

Les produits d'exploitation se répartissent de la manière suivante sur l'exercice 2021 :

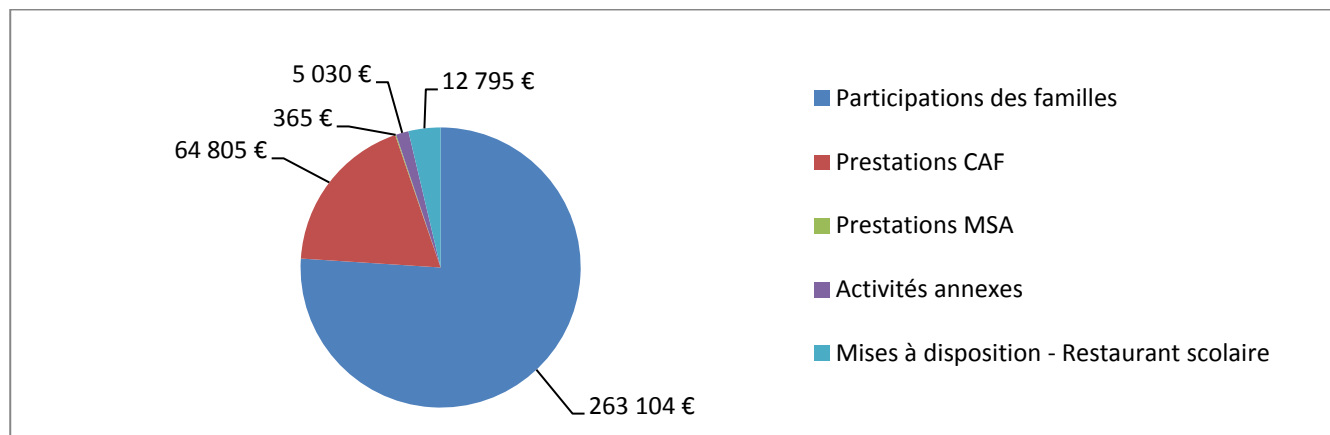


⁶ Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2021 », p.83

⁷ Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2022 » et « Les produits prévisionnels 2022 », p.110-112

Les prestations de service

Les prestations de service représentent les produits perçus par l'association en rapport avec les activités proposées aux adhérents. Pour 2021, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2020 et 2021, on remarque une augmentation de 83 686 Euros, avec les évolutions suivantes :

- ✖ + 76 200 Euros de participation des familles ;
- ✖ + 6 832 Euros de prestation de service CAF ;
- ✖ + 164 Euros de prestation de service MSA ;
- ✖ - 4 590 Euros de produits des activités annexes ;
- ✖ + 5 078 Euros de mise à disposition de personnels.

Les variations constatées entre les deux derniers exercices sont représentatives du contexte socioéconomique, impacté en premier lieu par l'épidémie de Covid-19.

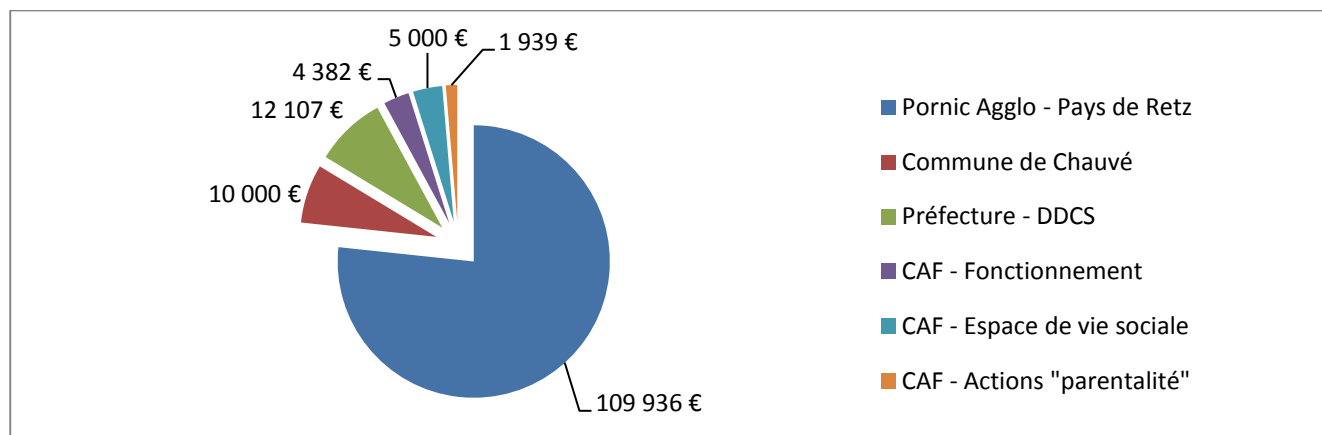
Si les fréquentations et activités de 2020 ont été nettement réduites par les confinements et couvre-feux, elles ont retrouvé un volume au moins identique à l'exercice 2019, voire supérieur sur les secteurs « petite enfance » et « enfance ». Ces résultats se traduisent par une augmentation des ressources liées à la facturation de nos services ainsi qu'une augmentation des prestations de service indexées sur nos heures de fréquentation.

La mise à disposition de personnel, correspondant à l'intervention des animateurs sur le temps de la restauration scolaire, a retrouvé une activité normale.

La comparaison entre 2020 et 2021 est faussée par le contexte sanitaire mais il est constaté une reprise d'activité économique supérieure à 2019, dernier exercice comptable de référence.

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent toutes les subventions perçues par l'association pour mettre en œuvre le projet et les différentes actions concernées. Pour 2021, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2020 et 2021, on remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 1 638 Euros de subvention communautaire ;

- ✱ + 8 000 €uros de subvention de la Préfecture ;
- ✱ - 9 111 €uros de subvention d'exploitation de la CAF ;
- ✱ - 2 122 €uros de subvention REAAP de la CAF.

Ces subventions sont, pour une part, sur un dispositif pluriannuel : convention tripartite avec la CAF et la Commune de Chauvé (Espace de vie sociale) et Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

La subvention communale correspond au financement de l'Espace de vie sociale et reste identique à 2020, soit 10 000 €uros.

La subvention attribuée par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz a augmenté de 1 638 €uros mais une part de la subvention perçue en 2020 était destinée à couvrir les ouvertures de service en direction des familles ayant une profession considérée comme prioritaire.

En 2019, la Préfecture de Loire-Atlantique a validé le financement d'un poste de coordinateur/animateur pour la maison des jeunes, dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Cette subvention représente une enveloppe de 7 107 € par an, jusqu'en 2021.

L'association a également reçu une subvention dans le cadre du dispositif des vacances apprenantes, pour un montant de 5 000 €. Ce soutien est venu conforter la mise en place de séjours sur la période estivale.

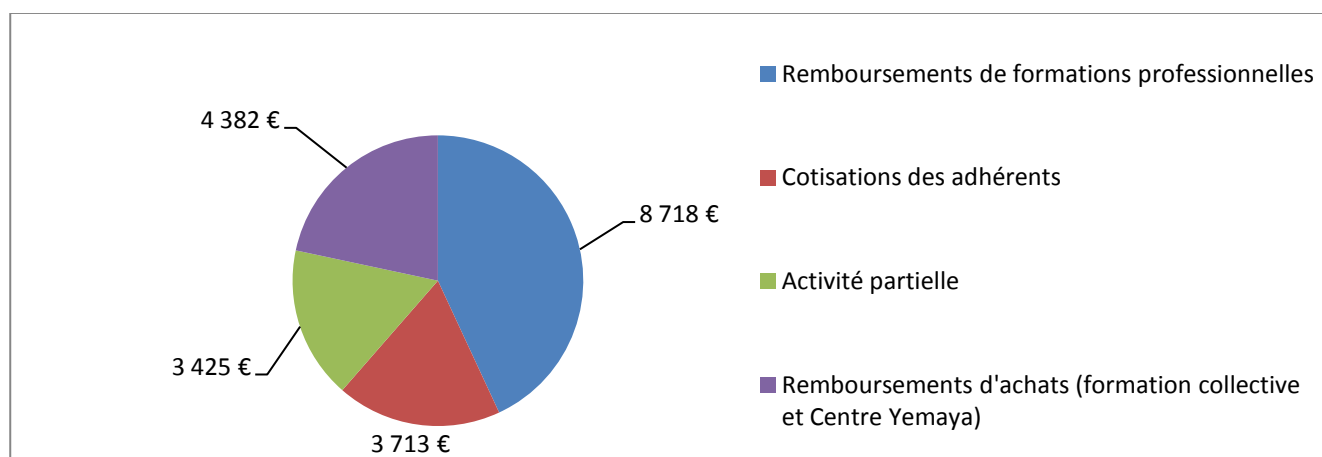
Les subventions liées au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité concernent le projet soutenu sur les deux exercices 2020/2021 : « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain ».

Plusieurs subventions d'investissement CAF ont été perçues en 2021 : aménagement des espaces de repos (4 000 euros), mise en place d'équipements informatiques (4 300 €uros), aménagement de la cour (2 500 €uros).

La subvention attribuée par le Conseil départemental est présentée dans la partie dédiée à la maison des jeunes et est valorisée à 2 500 €uros sur l'exercice 2021. Le projet ayant été prolongé en 2022 et la plupart des charges étant concernées par cet exercice, la subvention est présentée dans le bilan et non le compte de résultat.

Les transferts de charge et autres produits de gestion

Les autres produits de gestion correspondent aux cotisations versées par les adhérents pour leur participation aux activités de l'association. Les transferts de charge représentent tous les produits perçus par l'association pour la formation professionnelle, pour les contrats aidés par l'Etat et pour le remboursement des arrêts maladie des salariés.



Entre 2020 et 2021, on remarque les évolutions suivantes :

- ✱ - 2 990 €uros d'aide de l'Etat pour les emplois aidés ;
- ✱ - 7 088 €uros de remboursements de formations professionnelles ;
- ✱ - 11 905 €uros d'activité partielle ;
- ✱ + 2 840 €uros de remboursements d'achats.

Les transferts de charge liés aux emplois aidés dans l'association ont fortement diminué en 2021. Le dispositif d'aide à l'emploi a été clôturé le 31 août 2020 avec le départ de la salariée positionnée sur l'emploi aidé.

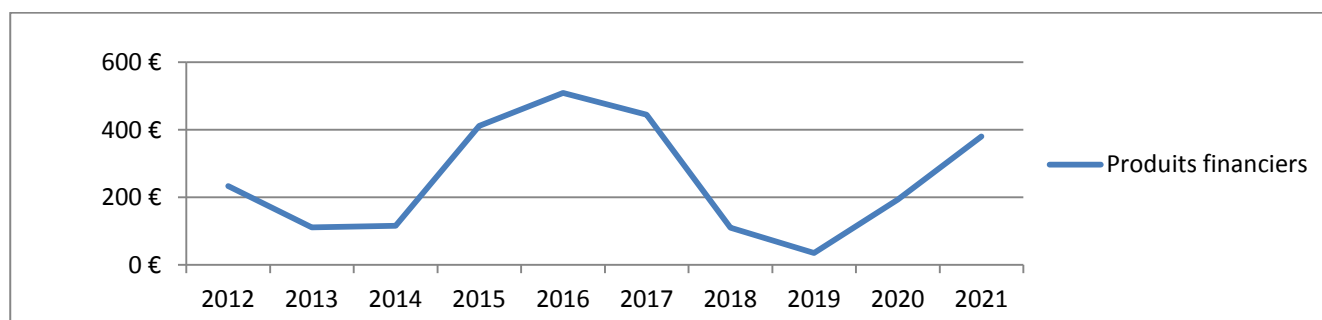
Les remboursements d'achats, valorisés à 2 840 Euros, représentent principalement les remboursements du Centre YEMAYA pour les cours de Yoga ayant été annulés en 2021.

Les remboursements de formations professionnelles diminuent fortement sur cet exercice malgré une volonté associative d'accompagner le parcours de formation des salariés tout au long de la vie. Les organismes de formation ont annulé de nombreuses sessions de formation, traduisant la difficulté pour les employeurs de planifier les plans de formation dans le contexte sanitaire 2021.

L'activité partielle est significativement réduite entre les deux exercices 2020 et 2021 mais l'activité associative a retrouvé une dynamique équivalente à l'exercice 2019.

a. Les produits financiers

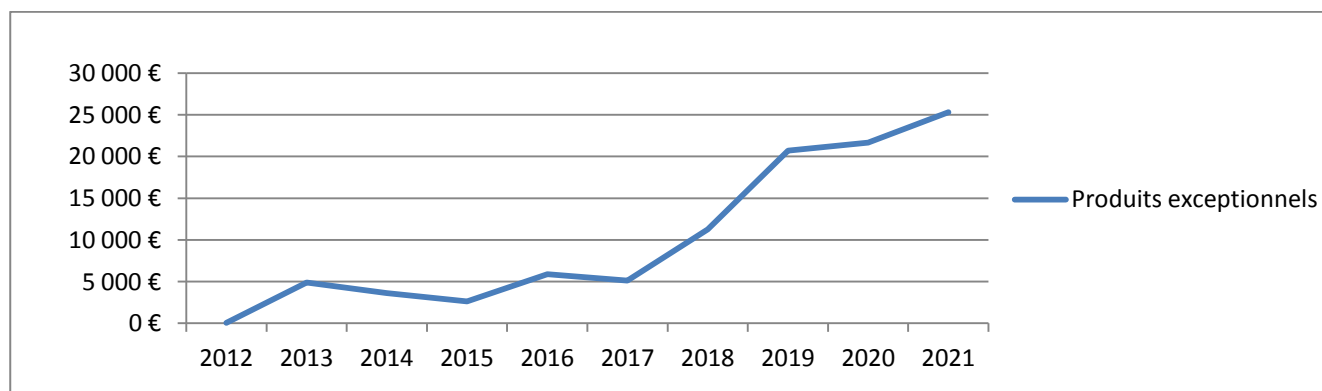
Les produits financiers représentent les intérêts perçus par l'association sur le placement financier de sa trésorerie.



Issus de la trésorerie et du solde des comptes bancaires, les produits financiers sont en augmentation, l'association ayant retrouvé un niveau de trésorerie stable après l'investissement financier réalisé pour construire la micro crèche.

b. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.



Entre 2020 et 2021, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 3 631 Euros correspondant aux produits de l'exercice précédent.

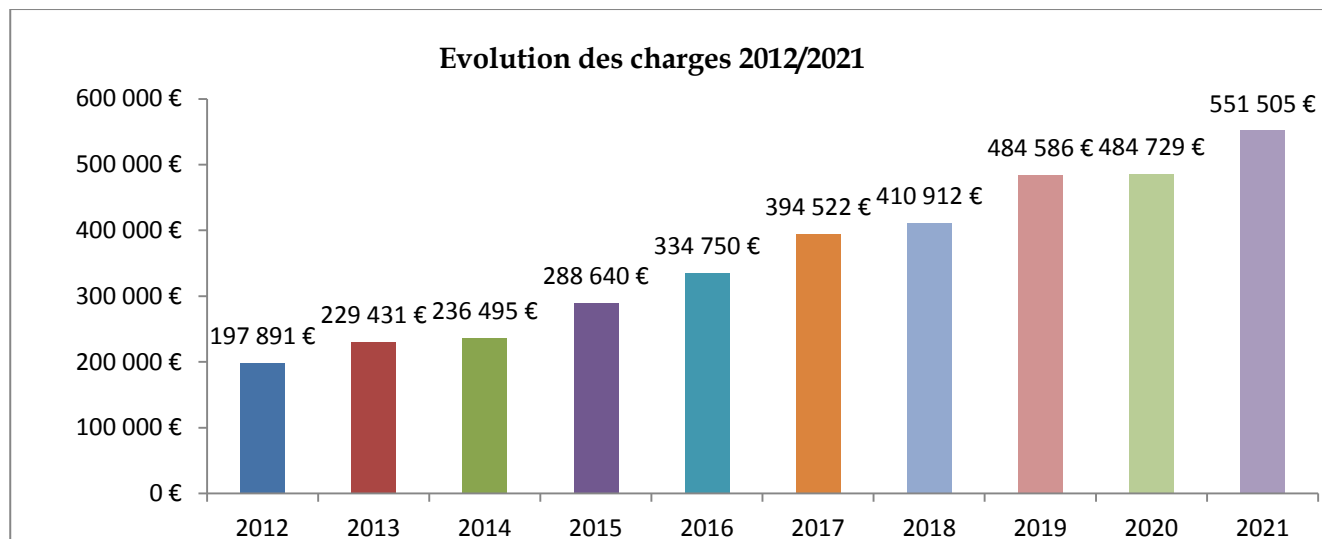
Cette classe de comptes est représentée principalement par les quote-parts des subventions d'investissement, notamment pour la construction de la micro crèche et valorisées à 16 699 Euros en 2021.

D'autres produits sur exercices antérieurs (6 935 Euros) ont été perçus en 2021 mais concernaient les activités de l'exercice 2020 : prestations de service CAF sur le « Plan mercredi ».

Les charges de l'exercice 2021

Les charges de l'exercice 2021 sont issues des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

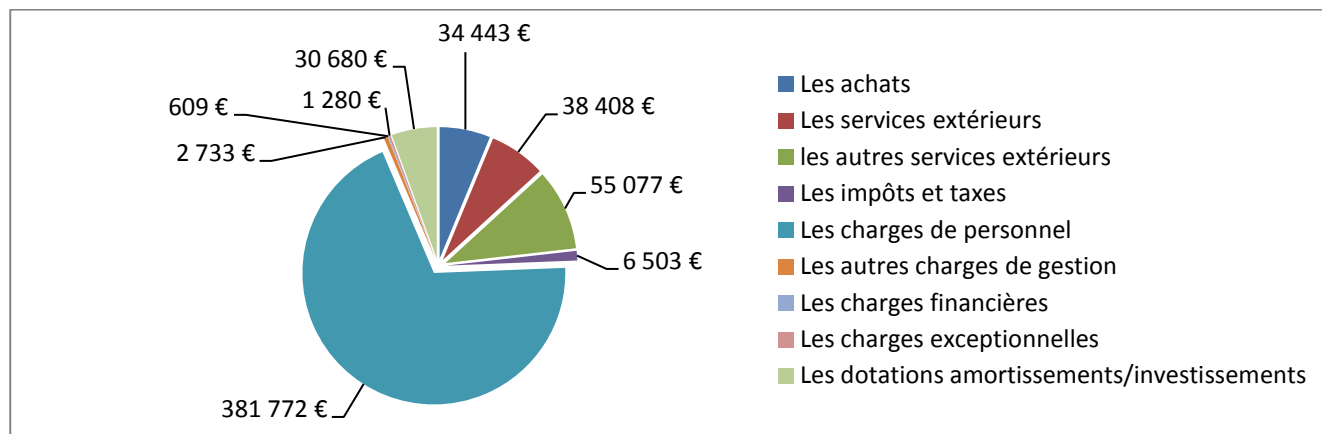
Les charges, en constante augmentation sur les derniers exercices, ont fortement augmenté sur l'exercice 2021 :



a. Les charges d'exploitation

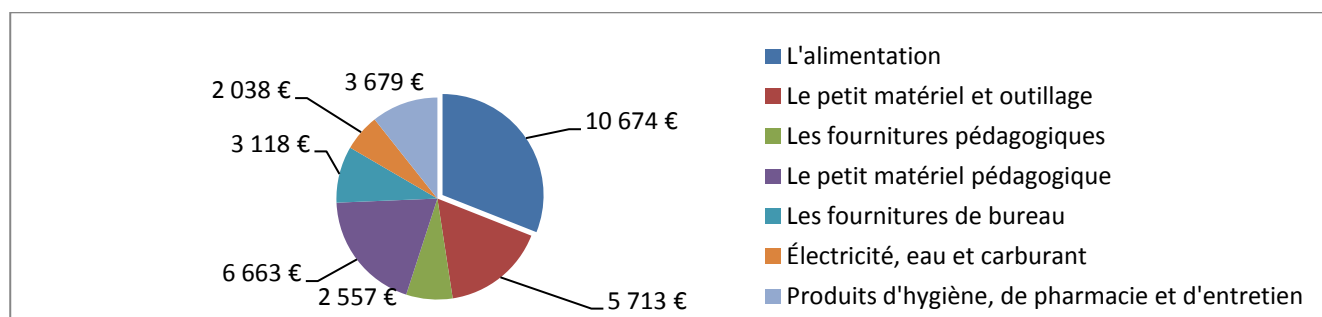
Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

Pour 2021, les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :



Les achats

Ce poste comprend l'ensemble des achats ayant vocation à être consommés par l'association. Les sept principaux postes d'achat sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a augmenté de 11 577 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 3 153 Euros d'alimentation ;
- ✖ + 3 225 Euros de petit matériel et outillage ;
- ✖ - 1 418 Euros de fournitures pédagogiques ;
- ✖ + 3 767 Euros de petit matériel pédagogique ;
- ✖ + 2 059 Euros de fournitures de bureau ;
- ✖ + 1 209 Euros d'électricité, d'eau et de carburant ;
- ✖ - 418 Euros de produits d'hygiène et pharmacie.

L'année 2021 connaît des variations importantes sur ces différents comptes, notamment au regard de l'exercice 2020 qui est une référence non fiabilisée en raison des fermetures administratives et couvre-feux.

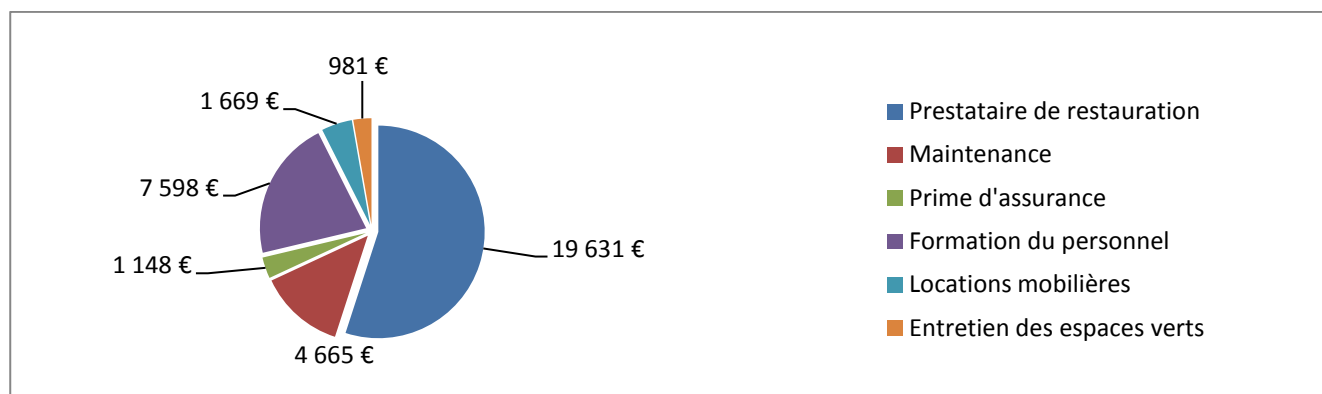
Les comptes liés à la consommation des matières premières en relation directe avec les fréquentations des enfants (alimentation et carburant) ont fortement augmenté avec une reprise d'activité importante sur les secteurs petite enfance et enfance.

Les comptes d'équipements pédagogiques, de bureau et de petit matériel ont fait l'objet d'achats importants en 2021 (trottinettes, mobilier de rangement, etc.) mais avec des prises en charge dans le cadre de subventions associées (fonds publics et territoires - Cf. paragraphe sur la C.A.F., p.11).

Cette classe de comptes est dépendante des fréquentations et, si celles-ci ont été réduites en 2020, celles de 2021 ont été très importantes. Cet écart significatif entre ces deux niveaux d'activité explique cette évolution positive.

Les services extérieurs

Ce poste comprend toutes les charges en provenance des tiers autre que les achats. Les six principaux postes de services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a augmenté de 7 329 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 4 989 Euros de prestation de restauration ;
- ✖ - 438 Euros de maintenance ;
- ✖ + 172 Euros de prime d'assurance ;
- ✖ - 1 389 Euros de formations professionnelles ;
- ✖ + 1 022 Euros de locations mobilières ;
- ✖ + 257 Euros d'entretien des espaces verts.

La prestation de restauration avait diminué en 2020 avec la fermeture des vacances au printemps. La reprise de notre activité enfance augmente les besoins de restauration mais comprend également une augmentation des produits liés à la facturation aux familles.

Les locations mobilières représentent les locations de minibus, locations réduites en 2020 mais qui ont repris un niveau habituel pour permettre les déplacements des enfants et adolescents lors des activités et séjours.

La prestation d'entretien des espaces verts est assurée par un ESAT du territoire, structure qui réalise l'entretien du terrain et de l'aire de jeux de la micro crèche. La facturation de 2021 correspond à quatorze interventions, rythme non respecté en 2020 en raison du Covid-19 et expliquant cette augmentation.

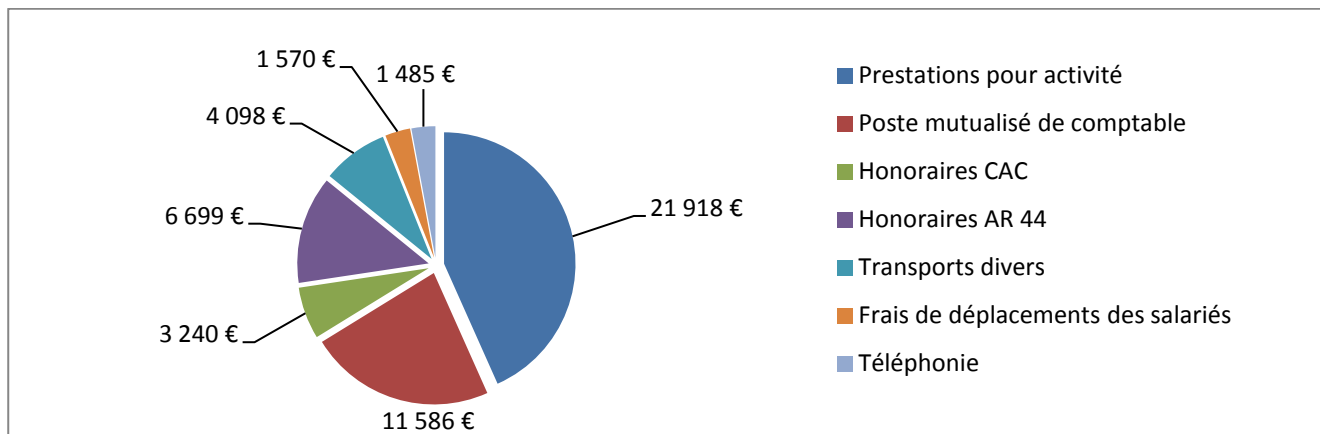
Les formations professionnelles représentent une enveloppe plus basse que l'année 2020 mais celle-ci confirme la volonté de l'association et des salariées à développer de nouvelles compétences pour assurer des accueils de

qualité. De nombreuses formations ont été annulées à l'initiative des organismes de formation, les inscriptions n'étant pas suffisantes pour les déployer.

Il est également constaté une charge de 1 440 Euros de prestations pour la migration du site internet, du serveur informatique et de l'hébergement des messageries informatiques (compte 617 - Études et recherches).

Les autres services extérieurs

Ce poste comprend les charges externes qui proviennent directement des besoins de l'association pour ses activités. Les huit principaux postes des autres services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a augmenté de 4 481 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 1 668 Euros de prestations pour activité ;
- * + 2 245 Euros de poste mutualisé de comptable ;
- * + 651 Euros d'honoraires d'Animation Rurale 44 ;
- * + 1 249 Euros de transports divers ;
- * + 183 Euros de frais de déplacements des salariés.

Le compte des prestations pour activités a diminué par rapport à 2020 : les cours de danse proposés en 2020 n'ont pas été reconduits en 2021 ; les prestations dans le cadre de l'E.V.S. ont été moins nombreuses.

Le poste mutualisé de comptable a été impacté par l'épidémie de Covid-19, bénéficiant des mesures d'activité partielle. La fin de ce dispositif se traduit par un retour à une enveloppe habituelle sur la fonction de comptabilité.

Les honoraires de la Fédération Animation Rurale 44 sont dépendantes, pour une part, du nombre d'adhérents dans l'association et du nombre de bulletins de salaires réalisés dans l'année. Au regard des hausses de fréquentation et des recrutements associés, ce compte est en augmentation par rapport à 2020.

Les transports divers concernent les déplacements réalisés en car ou en minibus et les frais de déplacement des salariés concernent les déplacements réalisés avec les véhicules des salariés. Les enveloppes 2021 sont en augmentation par rapport à 2020 mais restent en dessous des prévisions et volumes appréciés avant l'épidémie de Covid-19.

Les impôts et taxes

Ce poste comprend tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

Les quatre postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a augmenté de 1 293 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 897 Euros de financement à la formation continue ;
- ✖ + 384 Euros de taxe foncière ;
- ✖ + 197 Euros de taxe sur les salaires.

Le financement de la formation continue est corrélé à l'évolution des charges de personnels. Celles-ci étant en augmentation en 2021, ce financement connaît la même croissance.

Pour la première année, l'association a soldé une taxe sur les salaires puisqu'elle a atteint un montant supérieur à l'abattement pour les associations (20 000 €).

La taxe foncière a bénéficié d'abattement sur les deux premières années. La valorisation 2021 correspond à une taxe foncière réelle, qui sera constatée chaque année.

Les charges de personnel

Ce poste comprend les rémunérations versées au personnel de l'association, en contre partie du travail fourni, mais également aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Les quatre principaux postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a augmenté de 53 053 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- ✖ + 40 211 Euros de rémunérations brutes ;
- ✖ + 12 262 Euros de charges patronales ;
- ✖ + 384 Euros de médecine du travail.

Les rémunérations brutes connaissent une augmentation importante au regard du volume annuel constaté. Les normes sanitaires imposées par les protocoles de l'État ont contraint l'association à :

- augmenter le temps de travail des salariés pour réaliser les désinfections du matériel (jeux, tables, chaises) ;
- recruter un animateur supplémentaire pour réaliser les tâches d'hygiène supplémentaires des locaux de la micro crèche et assurer la distanciation des groupes accueillis à la maison des enfants (distanciation entre les écoles, entre les tranches d'âge).

En plus des recrutements mentionnés ci-dessus, l'association a rencontré une hausse des fréquentations sur l'accueil extrascolaire (petites vacances et grandes vacances) et sur l'accueil périscolaire. Contrairement à l'exercice 2020, plusieurs recrutements ont été réalisés tout au long de l'année pour compléter les équipes pédagogiques, respecter les taux d'encadrement imposés par les services de l'Etat et assurer un encadrement qualitatif, sécurisé pour les enfants.

Sur le secteur petite enfance, l'association a recruté une salariée en contrat d'apprentissage au 1^{er} septembre 2021, pour une durée d'un an. Ce recrutement a permis d'alléger la charge de travail sur ce service avec une augmentation des charges limitée. Le coût 2021 est estimé à 4 060 Euros.

Les charges patronales ont également augmenté en 2021. Pour le secteur « enfance », l'association a de plus en plus de difficultés à recruter des salariés saisonniers en contrat d'engagement éducatif. Les besoins en recrutement étant supérieurs aux années précédentes, l'association propose des contrats à durée déterminée avec un niveau de charges patronales plus élevé.

De manière plus globale, les emplois vacants et à durée déterminée, au sein de l'association, sont de plus en plus difficiles à pourvoir. Les candidatures sont rares et les personnes sont, souvent, non diplômées.

Enfin, l'association comporte un Comité Social Économique, valorisé à 1 505 Euros en 2021.

Les autres charges de gestion

Ce poste comprend les charges qui proviennent d'événements concernant l'exploitation de l'association mais qui ont vocation à être ponctuelles.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, cette classe de compte a diminué de 1 802 Euros. On remarque notamment l'évolution suivante :

- * - 1 425 Euros de créances sur exercices antérieurs. Les factures non soldées par les familles et ayant fait l'objet d'une procédure de rappel ont été classées en 2020. L'exercice 2021 ne comportant pas de créances, ce compte est valorisé à 0 Euros.

Les dotations aux amortissements/investissements

Ce poste comprend la dépréciation des éléments physiques de l'association (mobilier, logiciel, électroménager, etc.) ainsi que les provisions réalisées par couvrir certains risques.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2020 et 2021, les dotations aux amortissements ont augmenté de 1 229 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 665 Euros de dotations aux amortissements corporels ;
- * + 1 894 Euros de dotations aux provisions d'exploitation.

La dotation aux amortissements corporels a légèrement diminué en 2021. L'association a réalisé des investissements pour maintenir une qualité d'accueil mais ce compte comprend une dépréciation de la valeur de ces investissements, année après année (usure). Cette dotation correspond, pour 23 120 Euros, à la construction de la micro crèche (bâti et matériel).

Les provisions d'exploitation concernent la valorisation des primes de départ en retraite. En 2021, au regard des salariés présents dans l'association et des taux appliqués sur cet exercice, ce compte a été augmenté de 1 894 Euros.

b. Les charges financières

Les charges financières représentent toutes les charges générées par l'octroi de financement extérieurs (établissement de crédit, créances commerciales).

En 2020, ce compte est valorisé à 609 Euros, soit une diminution de 492 Euros par rapport à l'exercice 2020. Le remboursement graduel de l'emprunt lié à la construction de la micro crèche a réduit les intérêts bancaires sur cet exercice.

c. Les charges exceptionnelles

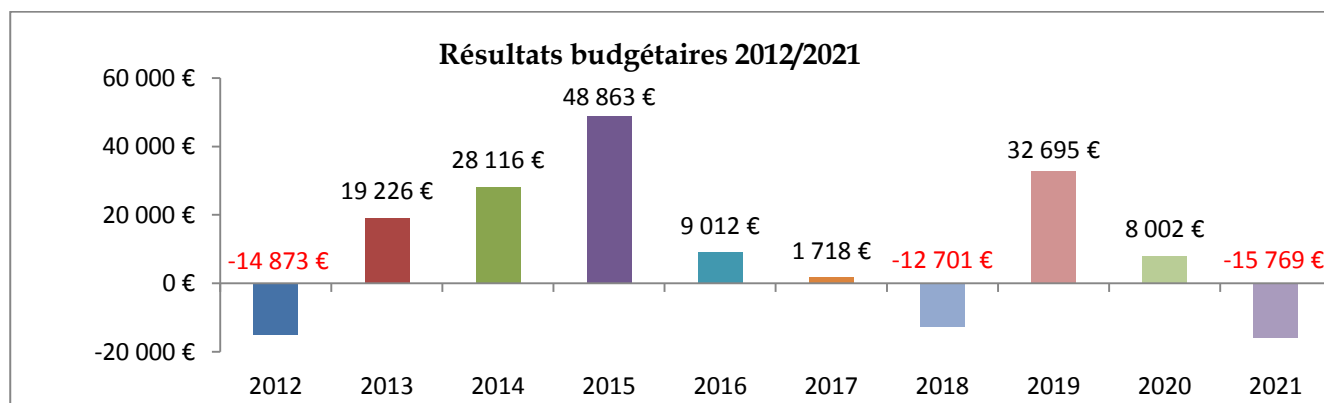
Les charges exceptionnelles représentent toutes les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.

En 2020, ce compte ne comprenait pas de valorisation. En 2021, il est valorisé les éléments suivants :

- ✱ + 100 € de dons pour financer l'intervention d'une association (Retzien libre) lors de la conférence débat ;
- ✱ + 552 € sur les opérations de gestion (facturation des séjours annulés en 2021 – produits reçus de la part des familles mais remboursés) ;
- ✱ + 628 € de charges sur les exercices antérieurs : facturation des séjours annulés en 2020 – produits reçus de la part des familles mais remboursés ; report des facturations 2020 sur la prestation d'entretien des espaces verts.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021

Le résultat d'un exercice budgétaire représente l'écart entre les produits et les charges à la date de clôture d'un exercice. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'association réalise un excédent budgétaire. Lorsque les charges sont supérieures aux produits, l'association réalise un déficit budgétaire. Dans les deux cas, c'est l'Assemblée générale qui affecte le résultat de l'exercice budgétaire.



Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 est un déficit de 15 769.57 €uros.

L'analyse financière

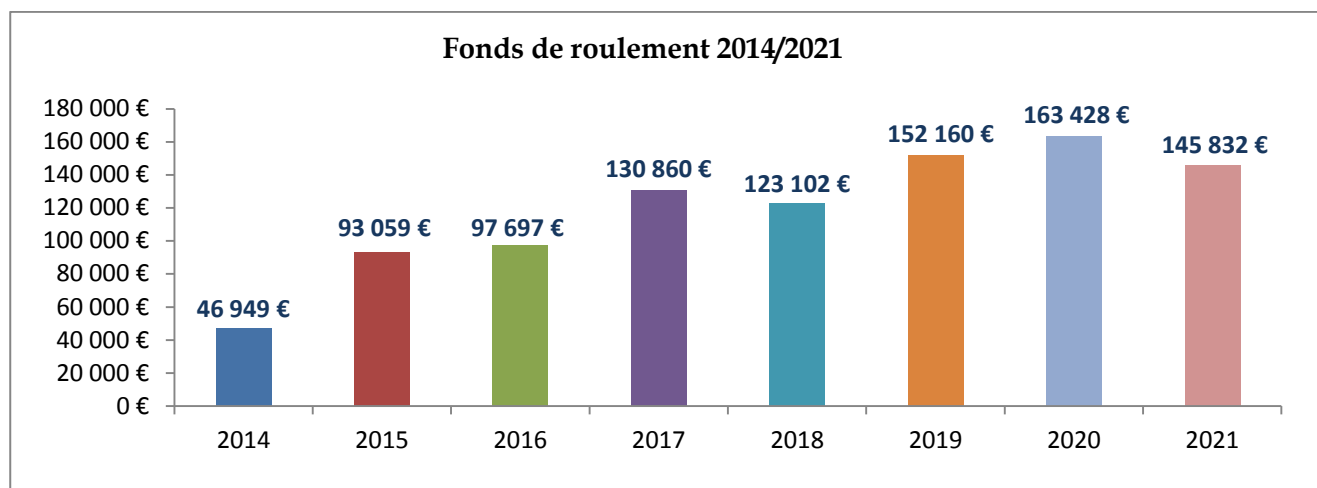
L'analyse financière apporte un éclairage sur la réalité économique de l'association, en utilisant les données issues du bilan et du compte de résultat.

a. Le fonds de roulement global

Le fonds de roulement mesure les ressources dont l'association dispose à moyen et à long terme pour financer son activité courante. Il traduit l'autonomie financière de La maison du parc à l'égard de ses tiers financeurs.

Le fonds de roulement global est la différence entre les financements à long terme et l'actif immobilisé brut. Il comprend les fonds propres de l'association, les provisions pour risques et charges et les emprunts à long terme dont on déduit l'actif immobilisé.

Les fonds de roulement des huit derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :



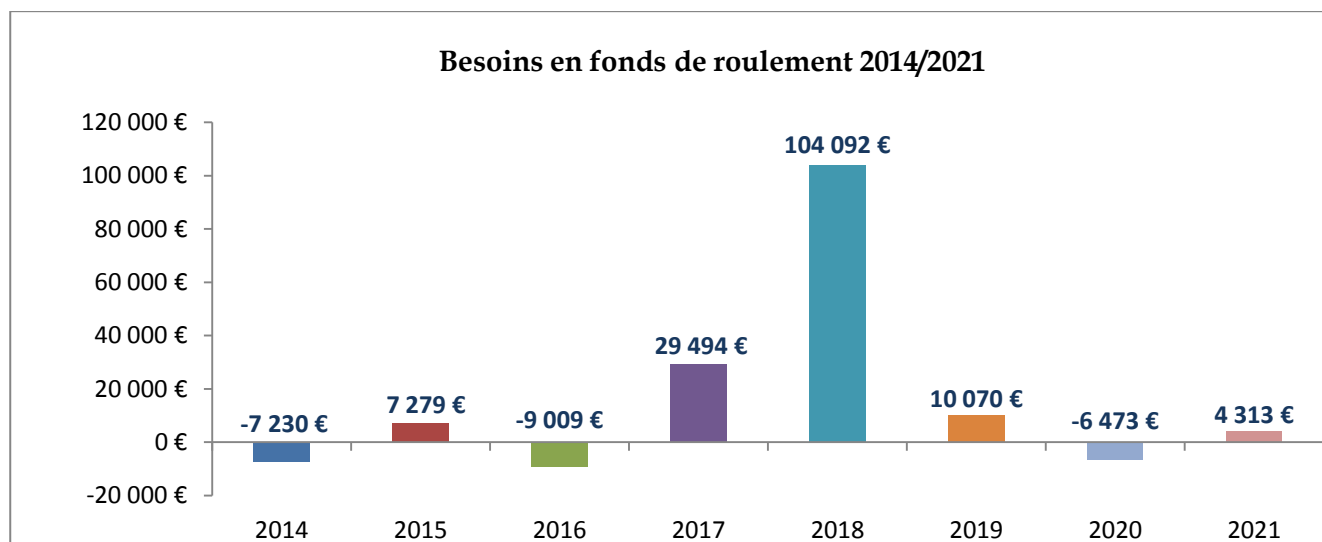
Le fonds de roulement 2021 est de 145 832 Euros et représente 95 jours de fonctionnement. Ces ressources stables de l'association permettent de financer les emplois durables et, notamment, l'investissement immobilier lié à la micro crèche.

En l'état, l'association n'est pas dépendante des temporalités de versement des subventions de ses partenaires. Il est toutefois remarqué une dégradation importante sur ce dernier exercice, avec un fond de roulement se rapprochant de l'exercice 2018.

d. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'actif circulant et les ressources d'exploitation. L'actif circulant comprend les factures impayées, les subventions non perçues, les prestations CAF/MSA non perçues et les divers produits à recevoir. Les ressources d'exploitation comprennent les factures non régularisées par l'association, les charges patronales et cotisations non versées.

Les besoins en fonds de roulement des huit derniers exercices se répartissent de la manière suivante :

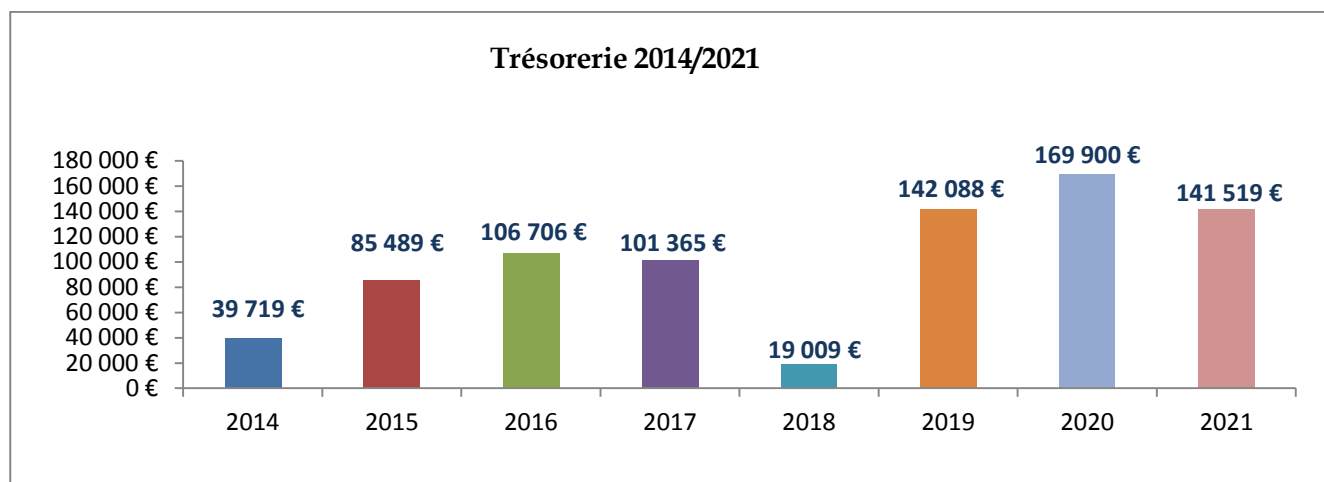


Le besoin en fonds de roulement 2021 est de 4 313 Euros. En augmentation par rapport à l'exercice 2020, il démontre néanmoins une gestion saine des créances de l'association (usagers et autres créances) et un volume stable des ressources permettant de valoriser la trésorerie de l'association.

e. La trésorerie

La trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin/excédent en fonds de roulement.

La trésorerie des huit derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



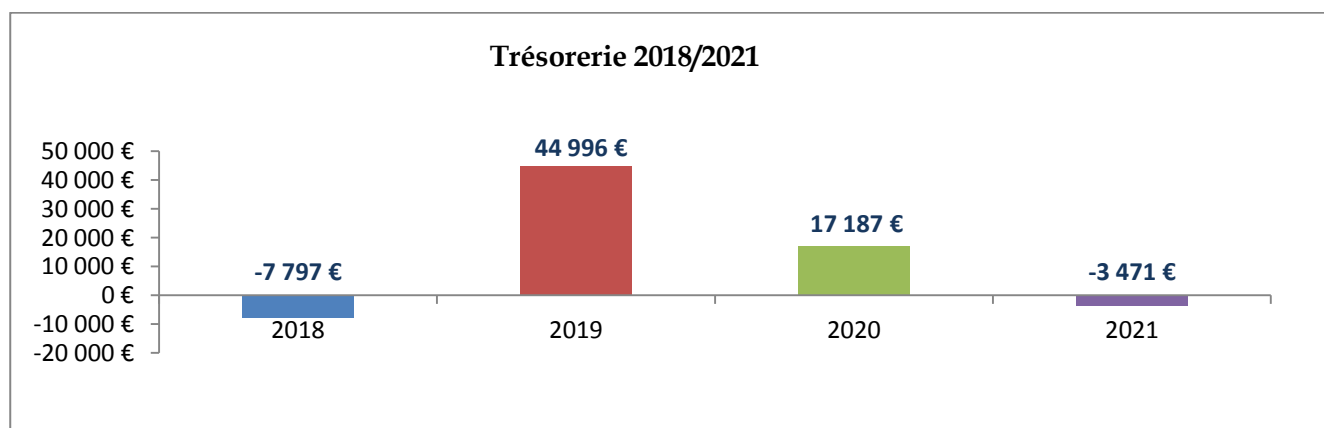
Le stock de trésorerie 2021 permet de financer l'activité de l'association et représente une enveloppe suffisante pour faire face à des difficultés économiques ponctuelles.

En l'état, cette trésorerie peut permettre le déploiement de nouveaux projets en l'utilisant pour financer de futurs investissements. La diminution constatée entre 2020 et 2021, si elle n'est pas inquiétante en l'état, ne devra pas se prolonger sur les exercices à venir si l'association veut garder une capacité d'investissement.

f. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement est un ratio qui montre l'ensemble des ressources internes générées par l'activité de l'association et permettant d'assurer son financement. Elle montre la capacité de l'association à autofinancer son cycle d'exploitation et à dégager de la richesse.

La capacité d'autofinancement des quatre derniers exercices se répartit de la manière suivante :

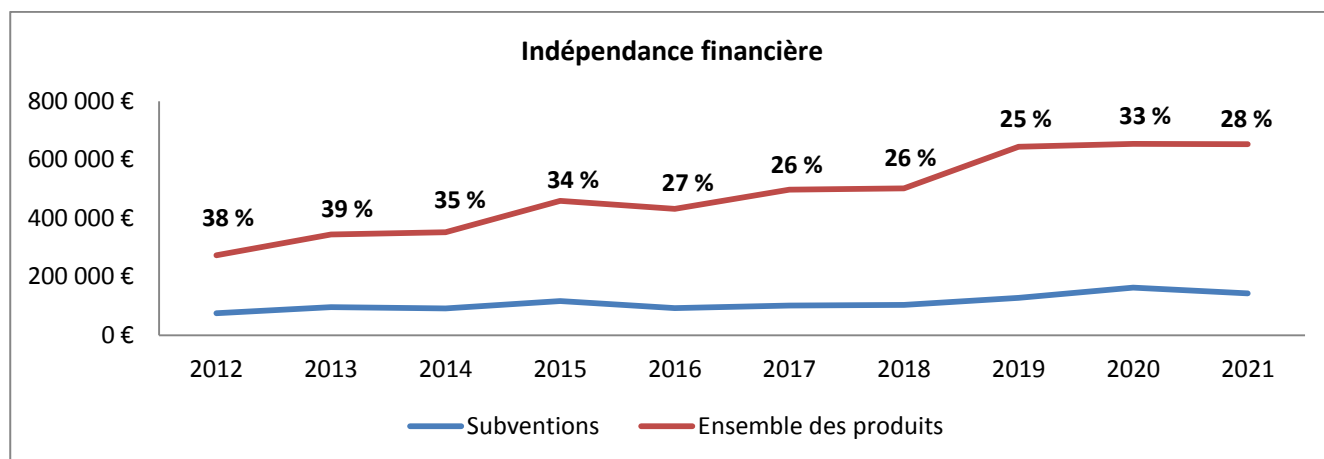


Entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, la capacité d'autofinancement a chuté de 20 658 Euros. Le déficit réalisé sur cet exercice et la diminution de la quote-part des subventions d'investissement réduisent l'autofinancement de l'association. Cette évolution sera à apprécier sur plusieurs exercices pour en connaître l'incidence.

g. L'indépendance financière

L'association perçoit des aides financières de la part de multiples partenaires, subventions qui contribuent directement à la réalisation d'actions en faveur des habitants. La suppression de financements extérieurs peut donc fragiliser la vie associative et cette dépendance peut être matérialisée par le rapport entre les subventions perçues et l'ensemble des produits constatés sur un exercice, appelée ratio d'indépendance financière (en %).

L'indépendance financière des derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



Les orientations économiques mises en œuvre par l'association ont permis le développement des activités sans recourir systématiquement à des financements publics.

L'activité économique de l'association a été impactée en 2021 par l'épidémie de Covid-19, dans une moindre mesure par rapport à 2020. L'État, les collectivités publiques et les organismes financeurs de nos services n'ont reconduit que partiellement les aides financières accordées en 2020, induisant une perte de ressources pour la maison du parc (charges supplémentaires non couvertes par de nouveaux produits).

Le ratio d'indépendance financière est faible au regard des missions portées par l'association, missions à caractère social et nécessitant nécessairement un financement des pouvoirs publics. Sans une augmentation des subventions, le projet social ne pourra plus être réalisé et une restructuration globale des services devra être menée. L'atteinte d'un ratio d'au moins 33% permettrait un résultat financier excédentaire, maintiendrait une trésorerie solide et assurerait une visibilité à long terme du projet social, dans l'intérêt des habitants et utilisateurs des services de l'association.

Annexe 1 – Composition du bureau

Annexe 2 - Gouvernance associative

Annexe 3 - Organigramme

Annexe 4 – La tarification

Annexe 5 – Le rapport financier 2021

Annexe 6 – Charges prévisionnelles 2022

Annexe 7 – Produits prévisionnels 2022